Lundi 14 Juin 1915 — Le numéro : 10 centimes — No 16

L'ÉCHO DE LIÉGE

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
15, RUE DU MOUTON-BLANC, 15

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

La petite ligne (offres et demandes d'emploi)	fr. 0,50
La petite ligne	0,75
Réclames avant les annonces	1,00
Nécrologie	2,00
Faits-divers	3,00
Corps du journal	4,00

LA GUERRE

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

ALLEMANDS

Berlin, 13 juin.

FRONT OCCIDENTAL

Près de NIEUPORT, DIXMUDE, au nord D'ARRAS et près d'HEBUTERNE, il y a eu des duels d'artillerie.

Des tentatives d'attaque nocturne de l'adversaire ont été repoussées dans les DUNES.

Au sud-est d'HEBUTERNE, des combats d'infanterie se poursuivent.

Les installations militaires autour de LUNEVILLE ont été bombardées.

FRONT ORIENTAL

Au nord-ouest de SZAWLE, notre attaque a fait des progrès. Nous avons pris KUZE à l'assaut ; des contre-attaques ennemies ont échoué. 8 officiers, 3350 soldats et 3 mitrailleuses sont tombés entre nos mains.

Au sud-est de la route MARIAMPOL-KOWNO, les combats ont recommencé contre des renforts russes arrivant du sud. Au Nord de PRASNYSCH, nous avons encore fait 150 prisonniers.

Des contre-attaques russes, qui toutes ont échoué, ont suivi notre percée des lignes ennemies au sud de BOLIMOW. Nous tenons solidement les positions conquises. Notre butin s'est élevé à cet endroit à 1600 prisonniers, 8 canons parmi lesquels 2 canons lourds et 9 mitrailleuses.

FRONT SUD-EST

La tête pont de SIENIAWA a été reprise hier : l'ennemi a laissé plus de 5000 prisonniers entre nos mains. Des attaques de nuit de l'ennemi ont échoué.

A l'est de JAROSLAU et à l'est de PRZEMYSL, la bataille reprend de la vigueur.

Les troupes du général Von Linsingen ont pris MLYNISCA ; l'attaque dirigée contre ZYDACZOW continue à faire des progrès.

—o—

AUTRICHIENS

FRONT AUSTRO-RUSSE

Vienne, 12 juin.

Entre le DNIESTER et le PRUTH, les troupes de l'armée Pflanzer ont de nouveau conquis plusieurs positions russes.

Les villages de JEZIERZANY et de NIZWISKA, au nord d'OBERTYN, furent pris d'assaut.

Nos troupes victorieuses avancent contre CZERNELICA et là, à l'est d'HORODENKA, elles ont franchi le DNIESTER. ZALESZCZYKI fut pris.

Contre cette ville, les russes dirigèrent le soir et pendant la nuit, des attaques désespérées qui toutes furent repoussées avec de grandes pertes pour eux. De même l'attaque d'un régiment de cosaques se brisa complètement sous notre feu.

En BUKOVINE, les russes durent abandonner également leurs dernières positions sur le PRUTH. Ils se retirèrent au-delà de la frontière, vigoureusement poursuivis par nos troupes, en subissant de grandes pertes.

Les combats livrés hier par l'armée Pflanzer ont rapporté 5000 prisonniers.

Au sud du DNIESTER supérieur, les combats continuent. Une contre-attaque russe sur STANISLAU a échoué. ZURAWNO, qui avait dû être évacuée par suite de l'arrivée de renforts russes, a été repris hier par les troupes alliées.

FRONT ITALIEN

Les combats isolés et les combats d'artillerie continuent sur l'ISONZO.

Jusqu'ici, les Italiens n'ont pris pied sur la rive est du fleuve que près de MONFALCONE et de KARFREIT, en des points qui se trouvent situés devant notre front de bataille.

Hier, des détachements ennemis, vers le lever du jour, ont escaladé près de PLAWA, les hauteurs de la rive Est, mais ils furent rejetés.

A la frontière de la CARINTHIE, nos troupes ont repoussé des attaques ennemies sur les passes de la région du MONTE PARALBA et ont occupé ce mont.

Une tentative italienne de reprendre le MONTE PIANO a échoué.

Au surplus, l'ennemi ne s'approche peu à peu de nos positions en quelques endroits frontières. Il se trouve par exemple à CORTINA D'AMPEZZO, PIERA DI PRIMIERO et BORGO.

—o—

TURCS

Constantinople, 12 juin.

Le quartier général communique :

Sur le front du CAUCASE, une colonne ennemie se composant de trois armes différentes, qui essayait de pénétrer dans la direction d'OLTY, fut chassée des environs par une contre-attaque de nos troupes. D'importantes positions furent enlevées à l'ennemi.

Pendant les opérations de notre flotte dans la mer noire dans la nuit passée, le croiseur MIDILLI attaqua deux grands contre-torpilleurs russes du type BESKOINY, en coula un et endommagea l'autre.

Au front des DARDANELLES, près de SIDD-UL-BAHR, des forces ennemies, à l'effectif d'une compagnie et demie, essayèrent d'attaquer. Elles furent décimées par notre feu et forcées de se réfugier dans les tranchées.

Notre artillerie fit sauter un dépôt de munitions ennemi, dans la région côtière.

Sur les autres fronts, pas de changement.

—o—

FRANÇAIS

Paris, 11 juin, 15 heures.

Rien à ajouter au communiqué d'hier à 23 heures, si ce n'est :

1. de nouveaux progrès dans le LABYRINTHE, où nous refoulons continuellement l'ennemi ;

2. quelques progrès à l'est du LABYRINTHE, où, dans le voisinage de la route ARRAS-LILLE, nous avons pris plusieurs tranchées de liaison occupées par les Allemands ;

3. dans la région d'HEBUTERNE, où nous avons élargi notre gain au Nord et au Sud du front d'attaque et pris plusieurs tranchées. A cet endroit, nous avons fait 100 prisonniers et capturé des mitrailleuses.

Paris, 11 juin, 23 heures.

Nous avons consolidé nos positions devant NEUVILLE ST-VAAST.

Dans la région de la ferme de TOUVENT, au Sud d'HEBUTERNE, les Français ont organisé les positions conquises le 10 au soir, et dans la matinée du 11 ; ils ont fait 150 nouveaux prisonniers.

Une forte contre-attaque allemande prononcée le 11 au matin, a été repoussée.

Dans la région de la ferme de QUENNEVIERES, Est de TRACY-LE-MONT, les tranchées françaises sont fortement établies au contact immédiat de l'ennemi, qui n'a pas contre-attaqué le 11, et ne s'est manifesté que par son artillerie.

En CHAMPAGNE, près de BEAUSEJOUR, les allemands n'ont pas renouvelé leur tentative contre les tranchées, théâtre des derniers combats, et dont nous sommes les maîtres.

—o—

RUSSES

Pétrograd, 10 juin.

A la suite du communiqué, au sujet des opérations dans le CAUCASE, on annonce encore officiellement :

Le 22 mai, les Turcs envoyèrent une forte colonne vers les villages de DIADIN et de SARAIAVOEDE, dans le but d'encercler notre aile gauche. Notre détachement de cavalerie, envoyé à temps de PATNOS, simultanément avec nos troupes de l'aile gauche attaqua la colonne ennemie. Un de nos régiments de cosaques les plus renommés, exécuta une furieuse charge de cavalerie.

La colonne turque fut battue et poursuivie toute la journée par les cosaques.

En outre, après un combat, près du village d'ADELJEVAZ, nous occupâmes l'extrémité Nord-Ouest du lac de VAN et par suite toute la contrée entre la chaîne d'ALADAC et la rive Nord du lac de VAN, en plus d'une partie du Sandjak de MOUSH, avec la ville de MELASJERT, abandonnée par les Turcs, tombèrent en notre pouvoir.

En même temps que notre offensive se dirigea contre MELASJERT, nos colonnes avancèrent vers le Nord à travers le défilé montagneux de TAPARIZ, situé à une hauteur de 9258 pieds et qui est même encore impraticable au début du mois de mai, vers Van, par KARTA, AYNEH, au Nord-Est de DILMAN.

Les Turcs qui au Sud de DILMAN occupaient de très fortes positions dans les monts, se retirèrent vers le Sud-Est, vers VAN, via DIZAGAVERSKA.

Notre colonne du Nord, après avoir traversé la passe de TAPARIZ, prit énergiquement l'offensive, attaqua l'avant-garde Turco-Kurde.

La colonne continua alors son offensive et s'empara de VAN le 19 mai.

Pétrograd, 12 juin.

L'Etat-Major du Caucase communique en date du 11 juin :

Le 9 juin, les feux d'artillerie et de mousqueterie ont recommencé dans la région côtière.

Dans la direction d'OLTY, nous avons repoussé les Turcs dans la région d'ARKEN et dans la vallée du SEVRESCH.

Dans la région de VAN, les Kurdes qui se trouvaient auparavant sous le commandement de Kalif Bey se sont rendus à nos troupes.

—o—

ITALIENS

Rome, 12 juin.

Le 11 juin fut caractérisé par quelques progrès sur certaines parties de notre front.

Un détachement en reconnaissance au MONTE NERO, découvrit entre les falaises escarpées, balayées par nos canons et nos fusils, une quarantaine de cadavres ennemis abandonnés, de même que beaucoup de fusils et de mitrailleuses.

D'après des déclarations concordantes de prisonniers, des troupes ennemies, fortes d'environ six bataillons, munis de mitrailleuses, et partant de PLOZZA, ont essayé de prendre à revers nos troupes dans la région du MONTE NERO.

La manœuvre enveloppante fut déjouée par la résistance énergique et les mouvements rapides des Bersagliers et des Alpins.

—o—

AUX DARDANELLES

Paris, 11 juin.

L'Agence Havas publie le communiqué officiel suivant des combats aux Dardanelles.

Nous avons consolidé les résultats obtenus au cours du combat du 4 juin. A l'extrême droite, nous avons réalisé à l'aide d'actions isolées, quelques nouveaux progrès sur le versant KEREVEDERE.

SUR MER

—o—

La Haye, 12 juin. — Le vapeur anglais *Strathcarron* a été torpillé et coulé dans la mer du Nord par un sous-marin allemand. L'équipage a été débarqué à Cardiff.

Londres, 12 juin. — Le vapeur russe *Daina* de 2486 tonnes, qui venait d'Archangel a été torpillé dans la mer du Nord par un sous-marin allemand.

—o—

Londres, 12 juin. — Les vapeurs *Laurestina*, *Edward*, *Wallware* de Lowestoft, *Letty* et *Cardiff* de Grimsby viennent d'être torpillés et coulés dans la mer du Nord.

—o—

Londres, 12 juin. — Le vapeur suédois *Otago* a été coulé par un sous-marin allemand. L'équipage a été débarqué à Shields. L'*Otago* jaugeait 1410 tonnes.

La tristesse de Gugusse

Du *Temps* :

On peut encore aller au cirque, à Paris, mais que l'arène est morose ! Tous les clowns, athlètes, acrobates ont dépouillé leur défroque pour revêtir la tenue austère des combattants. On ne voit plus que deux Gugusses, l'un en soie pailletée d'or, l'autre sous une houppelande noire, trop vaste, qui échangent des soufflets et des culbutes ou qui marchent sur les mains, et l'air idiot qu'ils affectent est surtout mélancolique. Les beaux messieurs vêtus d'habits verts galonnés d'argent, sont aujourd'hui des sexagénaires ou des adolescents. Quand ils s'alignaient, naguère, à l'entrée de la piste, ils étaient imposants comme des chambellans inspirés par le protocole des cours. Maintenant, ce long vieillard maigre ne peut qu'avec peine introduire ses mains dans ses gants, tant il tremble, non d'émotion, mais de vieillesse. Pourtant, il est le plus zélé, et on le voit s'efforcer de courrir quand le moment vient de déployer ou d'enrouler le tapis. Il est pitoyable. Il s'applique, il s'évertue, gardien du style et des traditions du cirque. Il conseille et morigène à voix basse ses trop jeunes acolytes qui tournent autour de lui, intimidés et maladroits.

Ce jongleur, qui trop souvent manque son coup, reparaîtra tout à l'heure en cavalier botté et corseté de pourpre, pour revenir encore en dresseur de chevaux savants. Les emplois n'ont plus de titulaires. Tous les artistes sont des Maître Jacques. Zemgano fait du trapèze, de la volige, des tours de passe-passe, présente un chien assis sur le derrière et savant des pattes. Les jeunes ballerines revêtent trois ou quatre costumes au cours de la soirée, et quand elles ont cessé de remuer leurs jambes, elles varient le programme en remuant les bras.

Les enfants rient, émerveillés. Mais le spectacle semble long ; les yeux manquent d'entrain, et quand il tournoie sur la tête, Gugusse a l'air de s'ennuyer.

Le réseau mondial des chemins de fer

Les statistiques sur tous les chemins de fer du monde viennent d'être publiées pour 1913. Il en résulte que la construction des voies ferrées s'est sensiblement ralentie en comparaison avec 1912. On n'a ouvert en 1913 que 24,000 kilomètres à la circulation, pendant que la moyenne des dix années précédentes avait atteint presque le double. Au 31 décembre 1913, 1,104,220 kilomètres de voies ferrées étaient en exploitation. L'Amérique y figurait pour 570,100 et l'Europe pour 346,235 kilomètres.

En Europe, l'Allemagne tenait la tête avec 63,730 kilomètres ; elle est suivie par la Russie avec 62,198 kilomètres. Puis venaient la France avec 51,188, l'Autriche-Hongrie avec 46,195, la Grande-Bretagne avec 37,717, l'Italie avec 17,634, la Suède avec 14,491 et la Belgique avec 8,814 kilomètres.

Proportionnellement à sa superficie de son territoire la Belgique est restée à la tête de tous les pays de terre avec 30 kilomètres de voie ferrée par 100 kilomètres carrés.

Le capital investi dans les chemins de fer de la terre s'est élevé à la fin de 1913 à 316 milliards de francs.

Nos Dépêches

—o—

ÉTATS-UNIS

LA NOTE AMÉRICAINE

Berlin, 12 juin.

La note remise hier par l'ambassadeur américain à Berlin au Ministère Allemand des Affaires Etrangères, est conçue dans les termes suivants :

Conformément au vœu de Votre Excellence, je n'ai pas manqué de communiquer immédiatement à mon Gouvernement aussitôt reçue, la note du 28 mai, que vous aviez rédigée en réponse à ma note du 15 mai ; j'ai agi de même pour notre note complémentaire du 1er juin, qui expose les conclusions auxquelles s'est arrêté le Gouvernement Allemand à propos de l'attaque des navires americains «Cushing» et «Gulflight.»

Mon Gouvernement me charge maintenant de vous communiquer ce qui suit :

Le Gouvernement des Etats-Unis remarque avec satisfaction, que le Gouvernement Impérial Allemand, dans l'échange de vue relativement aux incidents du Cushing et du Gulflight, reconnaît pleinement le principe, suivant lequel toutes les parties de la haute mer doivent être libres et ouvertes à la navigation neutre ; et que le Gouvernement Impérial Allemand est disposé à reconnaître loyalement ses obligations et à les remplir, lorsque le fait que des navires neutres, *«qui ne se sont rendus coupables d'aucun acte hostile»*, ont été attaqués par des avions ou des navires de guerre allemands, est suffisamment démontré. Le Gouvernement des Etats-Unis, déférant aux désirs du Gouvernement Impérial Allemand, soumettra à celui-ci de son côté tous les documents relatifs à l'attaque exécutée contre le vapeur «Cushing».

En ce qui concerne le torpillage du vapeur «Falaba», qui a occasionné la mort d'un citoyen américain, le Gouvernement des Etats-Unis s'étonne de voir le Gouvernement Impérial Allemand se faire l'interprète de l'opinion, que les tentatives d'un navire de commerce pour échapper à la saisie ou pour appeler à l'aide pouvent changer quoi que ce soit aux obligations étroites qui incombent à l'officier qui procède à la capture, en ce qui concerne la sécurité des passagers se trouvant à bord, même si le navire, au moment du torpillage, avait déjà renoncé à sa tentative de fuite. Ce ne sont pas là des circonstances nouvelles et sans précédents.

Des hommes d'Etat et des juristes de droit international les ont eu constamment sous les yeux durant le développement du droit qui régit la guerre maritime ; et le Gouvernement des Etats-Unis n'est pas d'avis, que ces circonstances puissent jamais être comprises ou interprétées comme pouvant altérer si peu que ce soit, les principes d'humanité, qui toujours ont été ceux du Gouvernement Américain. Deux cas seulement, ou une résistance effective par la force, ou encore le cas où le navire poursuivi continuerait à fuir après avoir reçu l'ordre précis de stopper en vue de la visite à effectuer, peuvent, d'après la jurisprudence admise jusqu'ici, justifier le fait de mettre en danger de mort les passagers et l'équipage. Le Gouvernement des Etats-Unis n'admet cependant pas que le Gouvernement Impérial Allemand veuille, dans ce cas, se soustraire à ses obligations, et ne veuille s'expliquer que sur les circonstances qui ont pu amener le commandant du sous-marin, à procéder d'une façon hâtive dans son exploit.

En ce qui concerne le *torpillage du vapeur «Lusitania»*, la note de Votre Excellence en s'expliquant au sujet de la perte de vies américaines, fait valoir avec insistance, certaines nouvelles, qui seraient parvenues au Gouvernement Impérial Allemand, sur le caractère et l'armement de ce navire ; Votre Excellence exprime la crainte, que ces nouvelles pourraient ne pas être venues à la connaissance du Gouvernement des Etats-Unis. La note affirme que sans aucun doute, le «Lusitania» était armé ; qu'il portait notamment des canons dissimulés, desservis par un personnel exercé et amplement pourvu de munitions spéciales pour ses canons ; qu'il transportait ensuite des troupes du Canada ; et qu'enfin il avait une cargaison à bord qui, d'après les lois américaines, est tout à fait interdite aux navires transportant en même temps des passagers ; et qu'il aurait enfin servi, suivant ses instructions et sa destination, comme navire auxiliaire des forces navales anglaises. Heureusement, ce sont là des circonstances, au propos desquelles le Gouvernement des Etats-Unis est à même de fournir au Gouvernement Impérial Allemand, des éclaircissements officiels. Au cas où les faits invoqués dans la note de Votre Excellence eussent été réels, le Gouvernement des Etats-Unis se fût trouvé dans l'obligation d'en prendre officiellement connaissance, en remplissant ainsi ses devoirs reconnus de puissance neutre ; et dans l'intérêt de l'application des lois nationales, il eût été de son devoir de veiller à ce que le «Lusitania» ne sorte pas armé en vue d'une action offensive, qu'il ne transporte point de cargaison interdite par les lois des Etats-Unis ; et que s'il eût été réellement un navire de combat anglais, il ne reçoive pas ses papiers de bord comme navire marchand.

Le Gouvernement des Etats-Unis a rempli ce devoir et fait appliquer ses lois avec une scrupuleuse vigilance par ses fonctionnaires officiellement délégués. Il est par suite à même de donner au Gouvernement Impérial Allemand, l'assurance qu'il a été induit en erreur. Si le Gouvernement Impérial Allemand est en possession de preuves convaincantes, suivant lesquelles les fonctionnaires du Gouvernement Américain n'auraient pas strictement et complètement rempli leur devoir, le Gouvernement des Etats-Unis exprime l'espoir que le Gouvernement Impérial Allemand voudra soumettre ces documents à son appréciation.

Quelle que soit d'ailleurs l'affirmation du Gouvernement Impérial Allemand au sujet du transport de contre-bande de guerre à bord du «Lusitania», ou au sujet de l'explosion de ce matériel par le choc de la torpille, il convient seulement de remarquer une chose : c'est que ces affirmations ne sauraient, au point de vue du Gouvernement Américain, avoir aucune valeur pour établir la légalité de la procédure par les autorités de la marine allemande, lors du torpillage du navire. Le fait seul du torpillage de paquebots à passagers lèse les principes d'humanité, en présence desquels toutes les autres circonstances particulières ou concomittantes peuvent expliquer le cas de torpillage, disparaissent à l'arrière-plan. Ce sont des principes qui placent le fait d'un pareil torpillage bien au-dessus des questions ordinaires, qui forment le sujet de conversations diplomatiques ou de différends internationaux. Quelles que puissent être les faits secondaires dans le cas du «Lusitania», le fait essentiel est celui-ci : un grand vapeur, servant en première ligne et de préférence comme moyen de transport de passagers, qui avait à bord plus de mille personnes, lesquelles ne prenaient aucune part aux opérations militaires, a été torpillé et coulé sans le moindre appel ou avertissement préalables, et que des hommes, des femmes et des enfants ont été envoyés à la mort, dans des circonstances, dont la guerre moderne ne connaît pas d'exemple. Le fait, que plus de cent citoyens américains étaient parmi ceux qui ont péri dans les flots, impose au Gouvernement des Etats-Unis le devoir de parler de ces choses, et d'attirer à nouveau avec une insistance solennelle l'attention du Gouvernement Allemand sur la lourde responsabilité qu'il a assumée, suivant l'opinion du Gouvernement Américain, dans ces circonstances tragiques, et sur le principe intangible, qui est la base de cette responsabilité. Le Gouvernement des Etats-Unis a de plus hautes préoccupations que de simples droits de propriété ou de privilèges commerciaux. Il a le souci de ce qu'il y a de plus élevé et de plus sacré, les droits de l'humanité, que chaque gouvernement s'honore de respecter, respect, auquel aucun gouvernement ne peut se soustraire, dans l'intérêt même de ceux qui se trouvent sous son égide et sous son pouvoir. Seule une résistance par la force contre la saisie, ou encore le refus de s'arrêter en vue de la visite, auraient pu donner au commandant du sous-marin, le droit de mettre en péril la vie des personnes se trouvant à bord. Le Gouvernement des Etats-Unis pense que les instructions formelles données le 3 août 1914 par le Gouvernement Impérial Allemand à ses officiers de marine, reconnaissent ce principe et l'ont fait appliquer de même que le font tous les règlements de prises des autres nations ; et tout marin et tout voyageur a le droit de s'y fier. C'est sur ce principe

d'humanité, ainsi que sur la loi, qui l'a pour base, que les Etats-Unis doivent insister. Le Gouvernement des Etats-Unis a constaté avec plaisir, que la note de Votre Excellence se termine en affirmant que le Gouvernement Impérial Allemand est disposé, maintenant comme auparavant, à accepter les bons offices des Etats-Unis en vue d'une tentative d'entente avec le Gouvernement de la Grande-Bretagne, au sujet d'un changement d'orientation dans le caractère et les conditions de la guerre navale. Le Gouvernement des Etats-Unis se féliciterait de pouvoir rendre de cette façon un service à ses amis et au monde entier. Il est, en tout temps, prêt à transmettre à chacun des deux gouvernements des indications ou des suggestions que l'un ou l'autre serait désireux de faire parvenir et il invite cordialement le Gouvernement Impérial Allemand à user, à son gré, de ses services dans ce sens. Le monde entier est intéressé à tout ce qui peut amener un accommodement partiel des intérêts ou à tout ce qui est de nature à adoucir l'horreur du terrible conflit actuel. Quelles que soit l'entente qui puisse intervenir heureusement entre les parties belligérantes et quels que soient les éléments qui puissent être mis en avant dans le passé par le Gouvernement Impérial comme provocation ou justification relative des procédés de ses officiers de marine, le *Gouvernement de l'Union attend avec confiance* que l'esprit de justice et d'humanité du Gouvernement Impérial entrent en ligne de compte dans tous les cas où un préjudice aura été causé à un citoyens américains ou bien dans les cas où leurs droits de neutres auront été violés. Le Gouvernement des Etats-Unis *renouvelle en conséquence très sérieusement et très solennellement* les propositions qu'il a émises dans sa note du 15 Mai au Gouvernement Impérial et se base pour ces propositions sur les principes de l'humanité, les considérations universellement reconnues du droit international et sa vieille amitié pour le peuple allemand. *Le Gouvernement des Etats-Unis ne peut pas admettre* que l'on puisse se prévaloir de la proclamation d'une zone de guerre dans laquelle les navires neutres sont avertis de ne pénétrer qu'à leurs risques et périls, pour diminuer de quelque manière que ce soit, les droits des armateurs américains ou des citoyens américains qui se trouvent en voyage autorisé sur des navires marchands d'une puissance belligérante. Le Gouvernement Américain ne croit pas que le Gouvernement Impérial contestera ces droits.

En outre, le Gouvernement de l'Union croit que le Gouvernement Impérial admet comme hors de conteste les principes établissant que la vie de non-combattants ne peut être mise en danger selon la loi ou selon le droit par la saisie ou la destruction d'un navire marchand qui ne résiste pas par la force ; il croit ensuite que le Gouvernement Impérial reconnaît l'obligation des précautions nécessaires en vue d'établir si un navire marchand suspect appartient à une nation belligérante ou s'il transporte réellement de la contrebande de guerre sous pavillon neutre.

En conséquence, le Gouvernement des Etats-Unis a le droit d'attendre que le Gouvernement Impérial prenne les mesures nécessaires pour faire une réalité de ces principes en ce qui concerne la sécurité de vies américaines ou de navires américains. Il prie le Gouvernement Impérial de lui donner l'assurance qu'il en sera ainsi.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'expression de ma considération distinguée.

S. JAMES W. GERARD.

FRANCE

L'INDUSTRIE DES MUNITIONS

Paris, 11 juin.

La Chambre a continué hier les débats concernant le projet de loi Dalbiez.

Le Ministre de la guerre a déclaré que l'adoption de ce projet de loi aurait pour résultat de troubler le fonctionnement régulier des industries coopérant à la défense nationale, étant donné que la majorité des ouvriers qui sont occupés dans les dites industries devraient être mobilisés à nouveau si le projet était adopté. Au début de la guerre, il a été nécessaire d'occuper toute l'industrie française à la fabrication des munitions, de créer une organisation toute neuve et de former la main d'œuvre.

Par suite de cet état de choses, il s'est produit quelques erreurs inévitables. Entretemps, le gouvernement en communauté de vues avec les fabricants a essayé de remédier aux inconvénients et il a obtenu un meilleur rendement de toutes les industries. Le Ministre a proposé de continuer à exercer avec le Parlement le contrôle sur l'emploi des soldats et sur les sources d'alimentation de la France en vue de la défense nationale, contrôle qu'il a déjà commencé et qui a donné des résultats favorables.

La prochaine séance de la Chambre se tiendra jeudi prochain.

Un sérum contre le tétanos

On annonce de Paris, qu'un nouveau sérum contre le tétanos vient d'être découvert à New-York. La nouvelle méthode a été présentée à la ligue américaine des médecins et des pharmaciens par l'inventeur, M. le docteur Waltoff.

ITALIE

L'ETNA EN ACTIVITÉ

Rome, 11 juin. On mande au «Temps» que l'Etna redouble d'activité. Les flammes s'élancent du volcan et de la lave s'écoule du cratère.

ANGLETERRE

LES CRÉDITS DE GUERRE

Londres, 12 juin.

Le « Times » mande que la nouvelle demande de crédits de guerre que M. Asquith introduira au Parlement mardi prochain, portera le total des crédits de guerre anglais à un milliard de livres sterling jusqu'à présent.

HOLLANDE

A LA COUR D'ARBITRAGE DE LA HAYE

Le conseil d'administration de la cour permanente d'arbitrage a renouvelé à l'unanimité pour une période de cinq années le mandat de M. L. P. M. H. baron Michiels van Verduynen, en qualité de secrétaire général de la cour d'arbitrage et a approuvé les comptes ainsi que le compte-rendu de l'année 1914.

Les représentants de 29 états ont pris part au vote ; ce sont : Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, l'Argentine, la Belgique, le Brésil, le Chili, la Chine, la Colombie, Cuba, le Danemark, l'Allemagne la République dominicaine, l'Angleterre, la France, le Guatemala, Haïti, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, la Perse, le Portugal, la Roumanie, la Russie, le Siam la Suède, la Suisse et la Turquie.

LA PLAIE DES SAUTERELLES EN PALESTINE

Du « Nieuwe Courant » : Comme nous l'avons déjà dit, la Palestine se trouve dévastée par la terrible plaie des sauterelles.

De mémoire d'homme, jamais cette invasion ne prit de telles proportions. Depuis le 11 mars, des milliards de ces insectes dévastateurs ont fait leur apparition dans le pahs, en nuées si denses, que le soleil en a été obscurci pendant plusieurs jours. Les insectes insatiables ont causé des dégâts terribles à l'agriculture. Des champs entiers ont été complètement rongés et les arbres sont dégarnis de feuilles comme en hiver.

En vue de combattre le fléau, le gouvernement turc a ordonné que toute personne au-dessus de 15 ans doit remettre aux autorités au moins 13 kilos de sauterelles, mais cette mesure ne semble pas devoir enrayer sensiblement le mal.

Antérieurement, les sauterelles étaient capturées au moyen de sacs. Maintenant, on creuse des trous vers lesquels les insectes malfaisants sont chassés à coups de branches par de jeunes garçons.

Chronique locale et régionale

LIÉGE

Vol domestique

Depuis quelque temps, M. W., négociant du centre, s'apercevait de la disparition continuelle de certaines marchandises.

Après avoir porté ses soupçons sur un membre de son personnel, il le fit surveiller discrètement.

Deux jours après, l'auteur des larcins se fit pincer.

C'était en effet le nommé Auguste K. qui profitait des moments où il se trouvait seul pour s'approprier tantôt du vin, tantôt d'autes marchandises qu'il cachait dans quelque coin.

K., interrogé par la police de la 1re division, a fait des aveux et procès-verbal a été rédigé à sa charge.

Chronique des vols

Nous avons déjà mis en garde nos ménagères qui se rendent au marché de la place de l'Université contre les agissements des pick-pockets, qui y opèrent adroitement.

Deux dames en ont encore été les victimes.

D'abord Mme Alice D., épouse M., de la rue de la Liberté, à qui on a enlevé de sa sacoche son porte-monnaie renfermant une dizaine de francs.

Puis Mme Amélie B., épouse M., de la rue Curtius, s'est vue dans les mêmes circonstances soulagée de son porte-monnaie contenant 28 à 30 francs.

Pendant que M. Adolphe C. de Bressoux prenait son bain au bassin de natation, un voleur a fouillé ses vêtement et lui a enlevé son portefeuille en cuir brun, qui ne renfermait pas beaucoup d'argent, mais des papiers précieux pour le propriétaire.

La police enquête à ce sujet.

Qu'on lui rende au moins ses papiers !

La monnaie divisionnaire

La rareté du nickel devient de jour en jour plus inquiétante.

Les commerçants dépourvus de menue monnaie pour rendre à l'acheteur se voient forcés de refuser la marchandise, ou... de faire crédit, ce qui n'est pas toujours pratique.

Difficulté de plus pour la population, qui a déjà tant de peine à s'approvisionner.

Il serait grand temps que nos édiles prennent des mesures s'il en est de pratiques, pour remédier à cet état de choses.

Au Conseil communal

Pour la 1re fois, croyons-nous depuis les événements, le conseil communal se réunira lundi 14 courant, à 5 heures du soir (heure centrale), à l'hôtel-de-ville.

L'ordre du jour comprend :

Convention avec un Consortium de banquiers de Liége pour le remboursement des bons de caisse émis le 18 août et 16 septembre 1914 et le paiement des coupons échus ou à échoir, ainsi que des titres remboursables des emprunts de la Ville.

Comptes du Receveur communal pour 1913 ;

Taxes locales pour 1915 et redevances.

La séance sera très probablement à huis-clos.

Les fêtes paroissiales

Les fêtes si populaires et si animées en temps normal sont cette année comme bien d'autres traditions supprimées à cause des événements.

Les aubades et les gais crâmignons, les carrousels, etc., qui animaient chaque quartier à son tour, rien de tout cela.

Les fêtes paroissiales s'écoulent inaperçues dans une morne tristesse.

Accident de voirie

Dimanche, vers 12 heures, le nommé Joseph Aussems, domicilié rue St-Séverin, n° 160, circulant sur le trottoir, traversa la rue en face du n° 86. A ce moment arrivait un auto allemand qu'Aussems n'avait pas entendu.

Il fut tamponné et violemment projeté sur le trottoir.

Des témoins de l'accident relevèrent le malheureux et le transportèrent dans une maison voisine.

Il portait des plaies contuses à la face et au crâne. On craint même une fracture du crâne.

Devant la gravité de son état, il a été conduit en voiture-hamac à l'hôpital des Anglais.

La police de la 4e division a ouvert une enquête.

PLACE DU THEATRE.

« C'est dix centimes seulement, cinq cens; Messieurs, dames, très curieux, très intéressants. Devant l'étalage rudimentaire : quatre planches couvertes d'illustrés et simplement accrochées à l'un des poteaux du tramway électrique de Seraing, le vendeur, un type noir et trapu de Méridional ou Espagnol, un monce jonc au bout des doigts, détaille les marchandises et fait l'article.

Sa voix chaude et sonore qui fait se gonfler les veines du cou, claironne voyelles et diphtongues, martèle les mots dans un fracas de roulements d'r ; certes son français n'est pas impeccable, mais l'astucieux camelot possède à un haut point le talent difficile d'allécher les badauds qui font cercle : ceux-ci, paisibles bourgeois en ballade, garçons de courses peu pressés, gosses qui musardent au retour de l'école, s'attardent le nez en l'air, avec l'intention bien évidende d'admirer «à l'œil» les gravures si bénévolement offertes puis... de s'en aller.

Mais notre homme sait cela : tout ce qu'il veut, c'est retenir quelques instants ceux que son accent retentissant accroche au passage. Rapidement, du bout de sa badine légère, il passe en revue les magazines, pour la plupart très anciens qu'il abandonne à notre curiosité, puis quand il a jugé le groupe qui l'entoure, assez compacte, prestement il saisit dans un panier un numéro récent qu'il applique d'une main contre les planches et feuillette vivement de l'autre. La voix souligne au passage les vues intéressantes, et vraiment elle semble en contenir joliment cette petite livraison de rien du tout !

Un cuirassé qui sombre, un portrait de Joffre entouré d'officiers, un obusier de 42 cm., une princesse ambulancière, des tranchées de toutes nationalités et de tous les modèles, une attaque impétueuse de cosaques : tout cela se succédant pêle-mêle, à peine entrevu dans l'habile précipitation du camelot à tourner les pages.

Et lorsque celui-ci s'approchera, l'œil engageant, la voix perçante : « Allons, 10 centimes, cinq cens seulement, très curieux, très intéressant », plus d'un cédera à la curiosité adroitement excitée par le roué marchand et s'en retournera chez lui muni d'un illustré dont l'achat ne fût certes pas prémédité.

Société « L'Hirondelle »

Pont St-Nicolas, Liége,
rue Puits-en-Sock, 13

Un Comité, sous la présidence de M. Blistain, a été constitué le 9 courant, en vue de l'approvisionnement en nourritures pour pigeons.

Il y a urgence d'améliorer la situation actuelle, et dans ce but, chaque amateur est prié de faire inscrire au Local ou à M. le Président de sa Société, la quantité qui lui est nécessaire en FEVEROLLES, dans les 24 heures.

Il sera joint, à chaque demande, le montant basé sur le prix de 48 centimes le k.lo.

Il ne sera pas donné suite aux demandes après le 16 de ce mois.

SOLENNITES RELIGIEUSES.

Aujourd'hui lundi, après la grand'messe, vers 9 heures (h.b.), service solennel à la Cathédrale, pour le repos de l'âme des soldats belges tombés au champ d'honneur.

Nous envoyons un souvenir ému à nos vaillants compatriotes.

PRAYON-TROOZ

ACCIDENT MORTEL. — Mercredi dernier, un ouvrier de la Métallurgique de Prayon a fait une chute malheureuse qui lui a occasionné des lésions tellement graves que son transfert à l'hôpital fut jugé nécessaire.

Il y entra vers 10 heures du soir, dans un état lamentable. Malgré les soins assidus qui lui furent prodigués, le malheureux qui habitait Pepinster est mort vers 3 heures du matin.

Il laisse une veuve et deux enfants en bas âge.

COMITE DE SECOURS. — Constitué dès le mois de Novembre, ce Comité composé de personnes choisies dans les différentes sections de la commune s'évertue à parer aux conséquences terribles de la guerre.

Placé d'abord sous la présidence de M. D. Arnotte, qui est remplacé aujourd'hui par M. Lauwers, instituteur, et il fit des efforts louables dans tous les sens, pour amener un peu de soulagement mais, à vouloir trop embrasser, des critiques nombreuses s'élevèrent et, comme le dit l'adage : c'est en forgeant qu'on devient forgeron.

Espérons qu'indépendamment du nouveau mode de répartition, les sectionnaires voudront aller quelque peu au-devant des besoins car, si l'augmentation est sensible, il n'en est pas moins vrai que bien des infortunes cachées pourraient être délicatement et *discrètement* soulagées.

Dernière Heure

FRANCE

Au moment de la mise sous presse, le communiqué français ne nous est pas parvenu.

FOOT-BALL

Résultats des Matches d'hier

Tout comme dimanche dernier, la journée d'hier a été des plus fructueuses pour l'œuvre de la Caissette du prisonnier. Partout le public a afflué et c'est par centaines que nous avons eu le plaisir d'évaluer le nombre des spectateurs venus de Liége et des environs, tant pour assister aux péripéties des matches, que pour apporter leur côte-part à l'œuvre de la Caissette.

Comme nous l'avons déjà relaté dans nos colonnes, il est réconfortant de constater que nos amateurs de ballon rond se souviennent de ceux qui ont délaissé les terrains de jeu pour se rendre là où le Devoir les appelait. Nos fervents ont compris aussi que nos prisonniers en Allemagne ont besoin de quelques douceurs, et s'il se trouve parmi eux des malheureux à qui personne ne pense jamais, c'est l'œuvre à laquelle il coopère qui se chargera d'intervenir.

Et c'est mû par ce sentiment généreux que les personnes se sont rendues en nombre imposant aux rencontres qui se disputaient à Wandre, à Bressoux et à Seraing.

En ce dernier endroit notamment, les organisateurs jaloux du succès remporté dimanche dernier par les dirigeants du Fcis d'Avroy, ont voulu faire mieux encore. S'ils n'y sont pas parvenus ils ont réussi néanmoins à les égaler. Tout avait été prévu et comme à Tilleur des dévouées et surtout charmantes dévouées vous fleurissaient ou vous garnissaient la boutonnière d'un petit drapeau aux couleurs espagnoles. Ces attentions toujours au bénéfice de l'œuvre, bien entendu.

Que dire maintenant des matches ? Ils suscitèrent un intérêt sans précédent et les matches entre divisions secondaires ne cédèrent en rien à la science et à la fougue déployées par les joueurs de l'Union Sportive Liégeoise et de l'équipe première du F.C. Sérésien.

Le matin, l'Amicale qui était aux prises avec la Sérésienne F.C., a réussi à se défaire de son adversaire par 2 goals à 0. Cinq minutes avant la fin, aucune des deux équipes n'avait réussi à trouver le chemin des filets.

L'après-midi, pas moins de trois matches ne figuraient au programme de la manifestation sportive.

Ce fut la rencontre Eclair-Union Sérésienne qui ouvrit la série des hostilités. On débuta sous d'heureux auspices car en dépit de la chaleur, les équipiers se montrèrent des plus ardents.

Les honneurs de la victoire reviennent à l'Union Sérésienne ; au repos, ce club menait par 2 goals à 1 et triomphait finalement par 3 goals à 2.

Ce match comme le précédent d'ailleurs, comptaient tous deux pour la Coupe des Commerçants.

A 3 h. 55, les deux prétendants à la première place au championnat provincial faisaient leur entrée sur le terrain. Le Comité organisateur rassembla les équipiers et dans un speech de circonstance, il leur adressa, au nom de l'œuvre, ses plus chaleureux remerciements. Après quoi, M. Germeau se chargea de donner lui-même le coup d'envoi.

Dès le début, les deux adversaires firent l'un et l'autre des incursions dans les camps respectifs. Seraing, qui ne comptait que dix hommes, mit le premier le keeper liégeois en danger. Mais ce dernier veillait et l'attaque échoua.

Le jeu continua très partagé jusqu'au moment où 35e minute, Marchal bénéficiait d'une faute du Damoiseau pour ouvrir le score. Toutefois, la réponse ne se faisait pas longtemps attendre car une minute plus tard, l'Union égalisait par l'entremise de Vanderlinden.

A la 40e minute, l'Union prenait l'avance par l'intermédiaire de Vanhaelen senior, et Senden obtenait un 3e goal pour son club sur foul.

Une minute avant le repos, Marchal marquait le 2e goal pour Seraing, d'où 3 à 2 à la reprise en faveur des visiteurs. Jusqu'à la fin, le score restera inchangé et le dernier mot restera à l'Union Sportive qui l'emportera donc par 3 goals à 2.

Signalons parmi les joueurs les frères Senden, Demarteau, Jacobs et Van Haelen à l'Union Sportive, les frères Davin, Ringlet et le keeper à Seraing.

* * *

A BRESSOUX, le club local et le Micheroux F.C. font match nul avec deux goals à deux.

Au repos, le score était toujours vierge. Ce n'est qu'au second time que les équipes parvinrent à marquer. Bressoux obtint le 1er goal, Micheroux égalisa à la faveur d'un penalty, puis 10 minutes après, les visiteurs prenaient l'avance. Cependant à l'ultime seconde, les «jaune et noir» convertissaient le but égalisateur.

Jeu assez décousu de part et d'autre.

Quelques bonnes paroles, une démarche attentive feront plus que la réglementation administrative la plus parfaite.

OEUVRE DU VETEMENT. — Il y aurait lieu, me semble-t-il, de créer une œuvre du vêtement, qui viendrait, elle aussi, alléger les charges de tant de familles pour lesquelles le luxe du neuf est aujourd'hui interdit.

Qui, dans la bourgeoisie, n'a pas dans son armoire un peu de vieux linge ; des bas de dessous, auxquels on pourrait faire un sort ; qui n'a pas dans sa garde-robe, quelques vêtements, quelques chaussures mis de côté, qui pourraient être donnés à cette œuvre ?

SERAING

LE CONSEIL COMMUNAL. — Le Conseil se compose de 27 membres. Actuellement, six places sont vacantes par le départ de M. François et la démission de MM. Passeux, Martin, Chadrin, Brévert et Génard.

MM. Chadrin, Brévert et Genard ont démissionné dernièrement à la suite des divergences de vues avec leurs collègues au sujet du vote des 50.000 m. d'amende infligés à la commune par l'autorité allemande.

NOS TRAMWAYS. — Depuis plus d'un an, la ligne Liége-Seraing est prolongée jusqu'au bois de la Vecquée et a été exploitée jusqu'au moment où la guerre a arrêté tout trafic. Depuis que les trams roulent à nouveau, les voitures n'ont plus dépassé l'avenue Bodar. Est-ce que par hasard les rails déposés sur la voie auraient été uniquement placés pour embêter les piétons et les charretiers ?

Pendant ces beaux jours d'été, et surtout les dimanches, une foule énorme se lance vers les bois. Tout ce monde serait reconnaissant à la direction des tramways si elle faisait marcher ses voitures jusqu'au bois.

Après tout, les tramways ne sont-ils pas faits pour les voyageurs ?

Constantinople qui s'en va

par Claude Farrère

Ce qu'on ne verra plus désormais — hélas ! — ce que, d'ores et déjà, tous mes amis d'Orient, dans toutes leurs lettres, commencent de pleurer, avec une très amère mélancolie, comme on pleure une trépassée, hier vivante et chaudement chérie, ombre aujourd'hui et tout de suite engloutie et confondue parmi les autres ombres, au sein de l'immense nuit irrévocable et anonyme ; ce qu'on ne verra donc plus jamais, ce qui ne sera plus rien que du passé, du passé vite vieilli, même vite révolu, vermoulu, usé, effrité, effacé de la mémoire des hommes, des ruines de passé réduit en poudre et réduit en cendre, dispersé tout à l'heure, oublié demain — c'est cette pure merveille qu'était hier la Turquie...

J'entends la vraie Turquie, pas celle que les agences de voyage grimaçant et machinaient, et continueront de grimer et de machiner, à l'usage des touristes ; pas surtout celle que le préjugé occidental avait forgées de toutes pièces, une fois pour toutes, et « ne varietur », à l'usage des amours-propres occidentaux, lesquels n'admettent pas l'existence d'autre civilisation que la civilisation occidentale... Non ! j'entends la Turquie réelle, merveille de grâce fine et fantasque, merveille de simplicité naïve, si naïve qu'elle atteignait, tout le temps et tout ensemble, à la plus rustique bonhomie et à la plus suprême grandeur, merveille enfin de beauté, fièrement, gravement, sobrement

---

Feuilleton de *L'Echo de Liége*. No 15

LE MARIAGE DE CHIFFON

par GYP

La marquise reprit :

— Mais je ne t'empêche pas de parler... de répondre à M. de Barfleur qui me dit que...

Chiffon répliqua d'un ton doux et poli :

— M. de Barfleur ne parle que de la chasse et des courses... et ça, c'est des choses rien de rien...

— Et de quoi voulez-vous parler, mademoiselle ?... demanda le petit Barfleur avec empressement.

Elle répondit, du même ton modeste et soumis :

— De rien, monsieur... je reste très bien sans parler du tout...

— On ne l'aurait pas dit tout à l'heure !... remarqua madame de Bray, d'une voix aigre.

Coryse répondit :

— C'est vrai... j'ai été bruyante... je te demande pardon...

Et, baissant le nez, regardant obstinément le fond de son assiette, elle resta silencieuse jusqu'à la fin du dîner.

Lorsque, dans le billard, elle eut servi le café, Chiffon alla s'asseoir sur le perron, dans un grand fauteuil de bambou, et se balança en regardant les étoiles, qui apparaissaient toutes pâles dans le ciel encore clair. Elle fut tirée de sa torpeur par sa mère, qui revenait avec son chapeau :

— Comment... tu n'es pas prête ?... mais la voiture est avancée !... tu es d'une insouciance... d'une incurie..

— Bah !... répondit la petite qui ne bougea pas, parlez toujours !... je serai prête quand on reviendra chercher ce qu'on aura oublié...

L'oncle Marc éclata franchement de rire, et M. de Bray détourna légèrement la tête pour cacher le sourire qui lui tirait les lèvres malgré lui. La marquise, devenue violette, demanda menaçante à Chiffon :

— Qu'est-ce que vous dites ?...

Elle répéta, sans s'émouvoir :

— Je dis que tous les soirs, on revient à la maison chercher la chose qu'on oublie....

Elle ajouta à demi-voix :

— Et ce soir on reviendra plutôt deux fois qu'une...

Elle faisait allusion à une des petitesses d'esprit de sa mère. Petitesses que la marquise ne croyait devinées par personne, tant elle avait la conviction de rouler tous ceux qui se mesuraient à elle.

Adorant le gros luxe, le tapage, enfin tout ce qui, à son avis, doit éblouir et fasciner «le public», madame de Bray avait, en tourmentant terriblement son mari, obtenu qu'il changeât pour lui plaire ses voitures et ses livrées, très jolies et très simples tant qu'elles avaient été choisies par lui. Le landau — à caisse bleu barbeau balafrée d'énormes armoiries en bosse, et à train rouge, — était grotesque comme voiture de service, mais la marquise ne se sentait heureuse que lorsqu'elle traversait de bout en bout Pont-sur-Sarthe dans cet équipage voyant. C'était pour cela qu'elle obligeait Coryse aux promenades qui l'ennuyaient si fort. Lorsque la petite ne venait pas, on prenait la victoria ; et la victoria était de plus modeste dans une pose affectée au fond du landau criard aux harnais scintillants de plaques, de chainettes, d'anneaux et d'armoiries, pouvait défiler devant les restaurants de la place du Palais à l'heure du «vermouth» ou du «café», sa joie était à son comble. A six heures et à 8 heures, les tables qui couvraient le trottoir, envahissant presque la chaussée, regorgeaient de monde. Les officiers et les élégants de Pont-sur-Sarthe se donnaient rendez-vous «chez Gilbert», le restaurant chic ou au café Pérault. Et, au lieu de laisser prendre au cocher une belle rue macadamisée, un peu déserte, qui conduisait directement hors de la ville, madame de Bray donnait l'ordre de passer par la place, pavée d'horribles petites pierres ardoisées et glissantes. Le plus souvent, à l'entrée d'une des rues qui l'éloignaient du quartier préféré, elle tressaillait brusquement et faisait «retourner à la maison».

Chiffon le connaissait bien le : « Ah ! mon Dieu !... j'ai encore oublié mon ombrelle !..» ou : «mon manteau», ou : «mon manchon», ou : «mon mouchoir !...» qui faisait passer une seconde, et ensuite une troisième fois, le landau devant les chers cafés.

Elle avait une profonde horreur de ces exhibitions, et lorsqu'elle apercevait les visages curieux tournés vers la voiture, quand elle entendait le choc des sabres et des éperons des officiers qui se levaient pour saluer, elle baissait les yeux, mécontente, se disant :

— Doivent-ils assez se ficher de nous, au fond, tous ces gens-là !...

Et elle rageait, elle si simple et si peu «à l'épate», d'être mêlée aux petites manœuvres qui ridiculisaient sa mère.

Le marquis et son frère avaient bien remarqué, eux aussi, ce que le cocher et les domestiques appelaient «le coup du faux départ», mais ils ne s'étaient jamais communiqué leurs réflexions à ce sujet, et la réponse de Chiffon les surprit et les amusa.

La marquise marcha sur sa fille, et la voix sifflante, demanda, lui parlant de si près que ses lèvres touchaient le petit nez impertinent de l'enfant :

— Pourquoi, ce soir, reviendrait-on plutôt deux fois qu'une ?... pourquoi ?...

— Parce que, répondit Coryse, après s'être assurée que le petit Barfleur, qui affectait de chercher son chapeau au bout du salon, ne pouvait pas entendre, ce soir on a *Deux liards de beuure* à exhiber aux populations...

Mais, tandis qu'elle s'expliquait, elle songea qu'elle allait tout à l'heure passer devant tout le monde, assise à côté du vicomte dans le landau barbeau. Il n'en fallait pas plus à Pont-sur-Sarthe pour faire croire à un mariage ; et cela, Coryse voulait l'éviter à tout prix. Elle n'avait jusqu'ici jamais songé à se compter pour quelque chose. A ses propres yeux elle restait toujours «le chiffon», «le gosse» qu'on ne prend pas au sérieux. La demande de M. d'Aubières et les insinuations du Père de Ragon lui avaient appris qu'elle était maintenant une jeune fille que l'un aimait et que le protégé de l'autre allait faire semblant d'aimer. Avant de laisser sa mère commencer une scène, Chiffon ajouta :

— D'ailleurs, ne vous inquiétez pas de moi... je ne sortirai pas... je suis fatiguée !...

— Ça n'est pas vrai !... vous n'êtes jamais fatiguée !...

— Soit !... c'était un prétexte... Eh bien, sans prétexte... je ne sortirai pas ce soir...

— Vous sortirez...

— Je vous demande la permission de rester ?...

— Allez mettre votre chapeau...

Et, comme Chiffon ne bougeait pas, elle la saisit violemment par les poignets.

L'enfant se dégagea d'une secousse, et dit doucement :

— C'est ridicule, vous savez.... cette petite scène intime devant un étranger...

La marquise se tourna vers M. de Barfleur, changeant subitement sa figure convulsée en physionomie souriante :

— Oh !... M. de Barfleur est presque de la maison !...

— Possible !... riposta la petite, désirant établir nettement la situation, mais il n'est pas presque de la famille... et un des proverbes que vous citez le plus souvent dit qu'il faut laver son...

— C'est bon !... c'est bon !....

Et après un silence, tandis que le marquis et *Deux liards de beurre*, leur pardessus sur le bras et leur canne à la main attendaient le signal du départ, la marquise reprit, d'un ton gracieux :

— Si j'insiste pour que tu nous accompagnes, c'est qu'il n'est pas convenable que tu restes ainsi seule à la maison...

— J'y reste toujours !... d'ailleurs, je ne suis pas seule, puisque l'oncle Marc est là.

— Mais ton oncle va probablement sortir...

Marc de Bray répondit sèchement :

— Vous savez bien, ma chère belle-soeur, que je ne sors jamais le soir...

— Alors, je vous confie Corysande...

Un peu nerveux, l'oncle Marc répliqua en haussant les épaules :

— Soyez sûre que j'aurai soin d'elle.... je l'empêcherai de se salir et de jouer avec la lumière...

Et, comme le petit Barfleur, incliné sur la main que lui tendait machinalement Coryse, la baisait un peu longuement, il prit sa nièce par le bras et la fit pirouetter sur elle-même, en disant :

— Allons !... viens, Chiffon !...

Quand ils furent l'un en face de l'autre dans le petit salon, Coryse dit gaiement à l'oncle Marc :

— Il y a eu du tirage, hein ?... et pourtant je n'étais pas nécessaire ce soir... puisqu'il y avait un troisième pour forcer à prendre le landau...

Et, tout de suite, elle ajouta en voyant que son oncle s'installait sous la lampe et défaisait les bandes des journeaux :

— Tu sais... si tu as à faire... je crois pas obligé de rester avec moi, au mois ?...

— J'allais justement te dire la même chose...

— Oh !... moi !... que je fasse ma tapisserie ici ou ailleurs, c'est tout comme !... seulement, toi, ordinairement... quand papa sort le soir tu travailles chez toi...

Il répondit en riant :

— Oui... mais ces soir-là,.. qui sont, en les hiver, presque tous les soirs... tu ne m'es pas aussi particulièrement recommandée aujourd'hui.

A continuer.

classique, classique comme notre style Louis XIV, et comme notre tragédie de « Bajazet... »

Or, cette Turquie d'hier, de 1907, voire de 1911, cette Turquie si proche de nous, cette Turquie que j'ai, moi, connue, hantée, aimée, n'en était pas moins la vieille Turquie archaïque et vénérable, authentique cousine et contemporaine des vieilles Frances, des vieilles Espagnes, des vieilles Bretagnes d'il y a cinq ou dix siècles. Et toutes ces douairières surannées étaient, depuis des générations, défuntes. Mais la Turquie avait survécu à toutes ; si bien survécu, même que, moi qui l'ai connue, hantée, aimée, hier, je me souviens aujourd'hui d'elle, non du tout comme une antiquaille, mais au contraire comme d'une fraîche, et saine, et florissante jeunesse. C'est aux environs de l'an 1453 qu'elle était née, cependant...

Etrange anachronisme ! et qui s'offrait encore, il n'y a pas douze mois, très complaisamment, aux yeux de chacun. Stamboul, à soi seul, symbolisait en effet le mieux du monde cette Turquie demeurée, à la barbe de notre Europe du XXe siècle, moyenâgeuse. Il suffisait d'aller à Stamboul, sans davantage. Et le voyage de Stamboul est, ma foi, moins fatigant que le voyage de Pétersbourg ou que le voyage de Madrid, puisque les voyageurs de l' « Orient-Express » n'ont pas à changer une seule fois de wagon, de la gare parisienne de l'Est à la gare constantinopolitaine de Sirkédji, alors que les voyageurs du Sud ou du Nord-Express sont moins favorisés... Il n'y a pourtant que deux frontières, entre Paris et Pétersbourg, et une seule entre Paris et Madrid, tandis qu'on en compte bel et bien cinq, entre Constantinople et Paris...

Vous voyez que rien n'était plus aisé que d'aller admirer « de visu », l'anachronisme en question. Hier ! Car aujourd'hui — N, I, NI — c'en est fini, du moyen âge osmanli. Stamboul, naguère encore capitale des Khalifes Ottomans, donc, tout — suffisamment ressemblante et facilement reconnaissable — de Koniah, capitale des Khalifes Seldjoucides, ville où vécut Aladin, l'homme à la merveilleuse lampe, petite-fille de Bagdad, capitale des Khalifes Abbassides, ville où vécurent Jaafar, Haroun-al-Raschid et le nègre Mansrour, arrière-petite-fille de Damas, capitale des Khalifes Ommaide, ville où vécut le Sultan Salah-Eddine el Melek au cœur d'archange, que les barons croisés, dans leur barbare ignorance, nommèrent Soudan Saladin, et qui vainquit le roi chrétien Richard au Cœur de Lion — Stamboul, enfin, ville où dorment la Roxane de Racine et l'Aziyadé de Loti, ne sera, tantôt, rien de mieux que le dernier venu des chefs-lieux de monarchie ou de république moderne, avec arrondissements, cantons, sections, subdivisions, avec métro, tramways, railways, autobus, auto-fiacres, auto cars, avec tout l'enchevêtrement tordu de toutes les sortes de réseau urbains et suburbains, électriques, hydrauliques, pneumatiques, mécaniques, avec bourse de commerce, bourse de valeurs, bourse de travail, avec circulation « intensive » et « fiévreuse » animation, et trépidation, agitations, manifestations, avec folie furieuse de transformation et d'amélioration, c'est-à-dire de destruction ...Car telles sont nos Babylones d'à présent : celle des «Mille et Une Nuits» n'y ressemblaient point.

Or, voilà justement ce que l'on voyait hier, quand on voyait Stamboul ; et voilà ce que, demain, l'on ne verra plus : une capitale des « Mille et Une Nuits », une cité vivante encore et bien vivante, que l'on pouvait néanmoins, sans beaucoup d'imagination, prendre pour la cité du Shah Shah'Riar et de la Cadine Shah'-Erzad...

Et voilà comment n'étaient pas les Turcs d'hier — Vieux-Turcs. — Et voilà pourquoi leur Vieille-Turquie est morte...

Et voilà pourquoi nous ne verrons désormais plus rien qui ressemble à cette vieille Turquie défunte. Vous comprenez que les Turcs d'aujourd'hui, Jeunes Turcs, ayant dûment constaté l'inconvénient qu'il y a, en notre âge d'acier «électrique» à vouloir prolonger les âges d'or ou de fer, n'auront garde de rebâtir leur nouvelle Turquie à l'image de l'ancienne !

N, I, NI, c'est fini.

Mais quel dommage !

Je vous l'ai déjà dit tout à l'heure, et je ne le redirai jamais assez : la Turquie d'hier était une pure merveille et cette merveille demeurait la seule de son espèce qui fût encore au monde. Imaginez cette chose inouïe, ce miracle : la Venise des doges, ou la Séville des rois maures, ressuscitée, vivante, avec ses mœurs, ses coutumes, ses usages en vigueur, avec son peuple, allant et venant par les rues, avec ses princes, régnant, invisibles et terribles, au fond des palais-forteresses... C'était cela, hier encore, c'était exactement cela, Stamboul...

* * *

Stamboul...

Dans ces deux sonores syllabes, il y a de la magie enclose... Pour les avoir seulement prononcées tout à l'heure, et tout bas, voici que je me trouve soudain, comme d'un coup de baguette, reporté à ce mercredi soir, 13 août 1902, qui fut le premier de ma vie turque — laquelle devait durer deux... non, trois années... ou cinq, ou sept, ou dix — selon... parce qu'il y a vie et vie... Mais n'importe le compte : pour toutes ces années, je remercie Allah !

Mercredi soir, 13 août 1902...

La journée finissante avait été pure et chaude. Le ciel était doré comme un ciel d'enluminure byzantine. J'arrivais d'Athènes et de Smyrne. J'étais maussade et triste, à cause d'un flirt de paquebot, coupé au couteau l'avant-veille, ma partenaire n'allant pas plus loin que le Pirée, tandis que moi... Ne flirtez jamais en paquebot, mesdemoiselles mes lectrices ! il n'y a rien de plus lamentable ; et les cœurs neufs s'y égratignent et s'y meurtrissent au point d'en saigner trois fois plus que d'une vraie blessure. — J'étais donc, moi, ce 13 août, d'humeur assez lugubre. Et Stamboul, alors, sous mes yeux, sortit de la mer.

Or, il est écrit dans tous les Baedecker qui se respectent que c'est là le «nec plus ultra» des beautés turques : Stamboul sortant de la mer au coucher du soleil. Je ne l'ignorais naturellement pas. Et je vous avoue que j'avais compté là-dessus pour en finir avec ma mélancolie. Je regardai donc, je vis, et j'admirai ; mais je ne fus point ému, et je demeurai mélancolique comme devant. Mon paquebot rallia la terre. Je vis la pointe du Vieux Sérail dans le temps qu'on la doublait, avec ses kiosques délicats éparpillés parmi les cyprès et les platanes cinq fois centenaires. Je vis le Bosphore : les navires qui, venant de Marmara, veulent entrer en Corne d'Or, sont obligés par le jeu des courants de remonter le long de la côte d'Asie jusqu'au palais de Beyler Bey, et de redescendre ensuite le long de la côte d'Europe en rangeant de tout près les palais de Tchéraghan, de Dolma-Bagtché, de Salibazar, et les mosquées du bord de l'eau, et l'arsenal de Top Hané, et les quais enfin. Je vis tout, j'admirai tout, et je ne fus encore ému de rien...

Nous nous amarrâmes à toucher le pont de Karakeuy, l'extravagant, le fabuleux pont à profil de montagnes russes ; et je vis défiler sur le pont de Karakeuy cent mille passants, tous échappés des contes arabes ou des contes persans.

Au-delà, Stamboul se dressait, toute proche, cette fois, et détachée très nette sur le ciel occidental, pourpre. Je vis à contre-jour la fine dentelle des minarets, des tours, des coupoles et des dômes, enchevêtrés d'arbres sans nombre, jaillis de partout. Et j'admirai, j'admirai toujours. Rien d'ailleurs n'était si magnifique. Figurez-vous deux lieues du plus beau point de Chantilly, tendu sur satin safran ! Inoubliable. Vous voyez que je n'ai pas oublié. Mais je n'ai pas oublié non plus qu'en fin de soirée je me couchai, ce mercredi 13 août 1902, tête, cœur et chair plus lourds et plus froids que je ne m'étais senti depuis le matin. Stamboul ni le Bosphore n'avaient réussi, par le simple contact de leur beauté — extérieure, si j'ose dire — à ditraire de moi cette tenaillante envie «d'être déjà mort» qui me possédait, comme elle fait d'ailleurs, avec la plus amicale fidélité, durant toutes mes heures de spleen.

C'est que la magie de Stamboul ne résidait pas dans cette beauté extérieure que vantent les guides pour touristes : beauté des pierres, beauté des arbres, beauté des eaux et du ciel. Tout cela restera. Nous le verrons, nous l'admirerons encore. Ce que nous ne verrons plus, ce que nous ne goûterons plus, c'est la magie de Stamboul.

On ne l'éprouvait pas tout d'abord. Je vécus plusieurs mois à bord du stationnaire qui était ma maison, tant en Bosphore qu'en Corne d'Or, devant Beikos d'Asie ou devant Foundoukli d'Europe, plusieurs mois, oui ! avant de m'y bien reconnaître, et de bien distinguer la nature et l'essence de ce charme mystérieux qui émanait de toutes choses turques, et qui était si différent de tout ce qui m'avait auparavant séduit dans tous les autres pays de la terre... dans tous ceux que je connais, du moins ; mais il n'en est guère que je ne connaisse pas, peu ou prou...

* * *

La première fois que je sentis profondément, et que je compris avec netteté, ce fut au bout d'une année plus qu'entière, un soir de l'été d'après, le vendredi 21 août 1903. J'avais, ce jour-là, fait une longue promenade en Anatolie, et je revenais, descendant en araba les zigzags du sentier qui me ramenait au Bosphore. A un coude de ce sentier, tout le panorama du détroit m'apparut, avec, au loin, la dentelle des mosquées et des palais de Stamboul... dentelle blonde et bleuâtre, cette fois-là, à cause de la distance... J'arrêtai mon arabadji, je sautai à terre, et demeurai un moment, sur le talus du sentier, debout, les bras croisés, les yeux fixes. Le Bosphore, en contre-bas, m'apparaissait comme une grande nappe de moire. Des caïques s'y reflétaient, immobiles. Immobiles aussi, non loin de moi, deux femmes voilées, assises dans l'herbe du pré, deux campagnardes aux robes de laine jaune vif et vert d'émeraude, regardaient comme moi, sans ciller...

Je sentis, je compris ! Le charme souverain de ces choses, c'était leur immobilité. Tout ce qui vivait autour de moi vivait, paisiblement, sans hâte, sans agitation, avec lenteur et douceur. Et je m'avisai dans cet instant de cette évidence, qui m'avait échappé, douze mois durant : qu'au milieu de cent nations modernes toutes prises du délire et du vertige de la vitesse, toutes se pressant, se précipitant et se bousculant, la seule Turquie continuait, comme aux siècles de jadis, «d'avoir bien le temps», d'avoir le temps de tout : le temps d'agir et le temps de réfléchir, le temps de se reposer, et de flâner, et de somnoler, et même de ne rien faire ; qu'elle continuait, par exemple, comme j'en étais témoin, d'avoir le temps de laisser ses caïques flotter immobiles sur le Bosphore, des heures et des heures, et ses femmes voilées contempler immobiles, des heures et des heures aussi, le Bosphore, et les caïques du Bosphore, immobiles...

Dès ce jour, je fus initié ! Entre la Turquie et moi, toute glace était rompue. Et partout, à la ville comme aux champs, sur l'eau comme sur terre, je découvris incessamment la douceur infinie que recélait cette civilisation différente de la nôtre — morte aujourd'hui ! — cette civilisation pour laquelle, au rebours de l'axiome occidental, le temps n'était pas de l'argent, n'était même qu'une denrée sans valeur aucune.

Etre toujours de loisir ; traiter toute affaire terrestre avec insouciance ; ne jamais se refuser, d'un bout à l'autre de ce voyage qu'est la vie, ni halte, ni repos, ni musarderie ; se rappeler constamment qu'au terme la mort attend les voyageurs, et que les voyageurs, n'importe leur allure, atteindront le terme et la mort à l'heure écrite — tels les passagers d'un paquebot : ils atteindront l'escale au jour fixé, qu'ils aient arpenté le spardeck ou dormi dans leur cabine, toute la traversée durant ! — bref, vivre à la turque, plus souvent assis que debout, plus souvent couchés qu'assis, et dormir ou rêver dans la cabine du paquebot, au lieu d'en arpenter éperdûment tous les spardecks. Cela met au cœur la paix, le calme et la sérénité.

Claude FARRERE.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

—o—

Tribunal Correctionnel de Verviers

Constate-t-on autant d'infractions et de délits qu'avant la guerre ?

C'est une question que nous posons volontiers aux membres du Parquet de Verviers, ainsi qu'aux commissaires de police des différents chefs-lieux de canton.

La réponse est identique partout : Il se commet infiniment plus de délits et d'infractions de tous genres qu'avant la guerre, mais le tiers peut-être arrive à la connaissance des autorités.

C'est surtout à la campagne, où depuis la disparition de la gendarmerie et le désarmement des gardes particuliers, les malandrins règnent en maîtres, terrorisent les ruraux qui n'osent dénoncer les vols et les sévices dont ils ont victimes.

Les braconniers de l'eau, de l'air et des bois s'en sont donnés à cœur joie.

Alors que les salmonides et principalement les truites remontant rivières et ruisseaux, avaient peuplé et animé nos jolis cours d'eau ardennais, les chaleurs ont recommencé les massacres traditionnels, avec une impunité désolante pour les locataires de pêche.

La Hoëgne, le Waay, tous les ruisseaux de la Fagne ont été successivement dévastés.

Il en est de même pour le gibier et de poils et de plumes. Les vols de poules commis à la campagne ne se comptent plus. Dans une ferme de Jalhay, on enlève cinquante poules du même coup, sans laisser de traces.

Aussi peut-on affirmer que les audiences du Correctionnel ne reflètent aucunement l'étiage de la vie judiciaire à Verviers.

Parmi les audiences de la semaine, nous relevons : Une condamnation à 4 mois de prison conditionnelle à charge de H... Auguste, 26 ans, terrassier du chef d'avoir volé trente poules, par escalade et effraction au préjudice de S. d'Ensival.

Marie D..., 20 ans, qui trafique de ses charmes, sous prétexte que la guerre l'a laissée sans emploi, est condamnée à un an de prison et cent francs d'amende du chefs d'attentats aux bonnes mœurs commis avec et en présence de mineurs.

* * *

Deux vendeurs de journaux, sont condamnés à une amende de trois francs chacun pour avoir stationné sur le même point de la voirie en vendant leurs journaux.

* * *

De nombreux prévenus sont condamnés pour avoir procédé à des coupes de bois, sans autorisation.

* * *

Deux charretiers sont condamnés pour mauvais traitements envers leurs chevaux.

Et c'est là, à peu près, tout le bilan de la semaine judiciaire.

—o—

Tribunal Correctionnel DE LIÉGE

—o—

DESTRUCTION DE MACHINES

On se demande à quelle aberration, P... Jean-Baptiste, serrurier à Herstal, a pu obéir pour commettre les faits dont il est prévenu.

Depuis plus d'un an, il était le machiniste de la Société D.O.T., pour l'exploitation des brevets Descalles, à Herstal ; il habitait même à l'usine.

Il y a quelques temps, cet homme fut congédié pour négligence.

Avant qu'il ne fut déménagé, son remplaçant entra en fonction ; mais à partir de ce moment, de nombreuses dégradations furent commises dans l'atelier, lesquelles produisirent des pannes du moteur.

Après recherches, on découvrit que le cercle du moteur qui amène l'huile dans les coussinets était tordu.

Une autre fois, on trouva de la limaille de cuivre dans les boîtes graisseurs, et enfin le régulateur de la machine fut dérégié par une main inconnue.

L'auteur de ces méfaits ne tarda pas à se faire pincer ; en effet, une nuit de mai, vers 4 heures du matin, P... fut trouvé dans l'atelier près du moteur, par l'ouvrier qui avait organisé une surveillance.

Devant le tribunal P... nie avoir commis de dégâts à la machine, avoue cependant avoir été deux fois dans l'atelier, mais poussé par la curiosité à cause qu'on lui avait dit que depuis qu'il ne faisait plus partie du person. de l'usine, le moteur marchait mieux.

Dans un de ses meubles, on découvrit des déchets de cuivre, mais pour peu de valeur.

Me Noirfalize, dans une bonne plaidoirie demande, pour cet homme, qui n'a jamais été condamné, une peine modérée.

Il encourt, pour destruction de machines à vapeur, 2 mois de prison et 50 frs. d'amende, et pour vol 30 francs.

SANS GÊNE. — Pour augmenter leurs ressources, Pet... Hubert-Joseph, houilleur, et sa femme Mar... Marie-Joséphine avaient ouvert une friture dans le quartier de St-Christophe, à Liége.

Comme ils n'avaient pas de marmites ils dérobèrent celles de Madame Jeu..., co-locataire, absente à cause de la guerre.

En février dernier, quand cette dernière revint à Liége, Pet... et sa femme, dont le commerce n'avait pas été prospère, étaient disparus, mais au préalable avaient vendu leurs meubles, ainsi que les marmites et autres objets appartenant à cette dame.

Par défaut le tribunal leur inflige à chacune 2 mois de prison et 50 francs d'amende.

A SERAING. — Ri... Marie Henriette épouse Be... ménagère à Seraing, en veut à l'agent police De... qui lui a dressé procès-verbal pour une affaire de peu de gravité.

Le 5 mars dernier, elle se trouvait au ravitaillement, lorsque tout-à-coup elle vit arriver cet agent, et s'écria en s'adressant aux autres femmes : « laissez-moi me cacher derrière vous, j'ai donné un rendez-vous à De... mais je n'y suis pas allée » puis ajouta : « regarde un peu s'il ne va pas chez moi ».

Par des commères ces paroles furent répétées à De... qui s'en plaignit à ses chefs.

Malgré les dénégations de cette femme et la plaidoirie de Me Hanson, elle encourt 50 francs d'amende avec sursis du chef d'imputation calomnieuse.

A SERAING. — C'était en octobre 1914. Monsieur le Bougmestre avait donné ordre aux agents de police et gardes civiques de retenir le public à 20 mètres du passage à niveau de la gare.

Paid.. Louis, houilleur, un étranger, voulut absolument passer et comme l'agent Blavier le repoussait, il cria : « vous n'avez rien à dire » puis frappa le policier et enfin se rébella.

Les gardes civiques Barbette et Dechamps intervinrent pour mettre fin à cette scène de brutalité.

Paid... est condamné par défaut à 15 jours de prison pour rébellion, plus 1 mois et 50 francs d'amende pour coups.

A OUGRÉE-MARIHAYE. — Nombreux sont les vols qui se commettent au préjudice de cette société.

Le 21 mars dernier, Jad... Lucien-Joseph, ouvrier d'usine, à Chênée, un homme dans lequel les chefs avaient la plus grande confiance, sortait des établissements porteur d'un sac. Un garde, toujours curieux, voulut voir si ce sac ne contenait rien et y trouva un marteau.

Pour un objet de peu de valeur cet homme devra faire 15 jours de prison.

* * *

Le 9 avril dernier, un garde surprit Serp... Guillaume, houilleur à Seraing, au moment où il dérobait du charbon d'un wagon.

Cet homme aggrava fortement son cas, car au lieu de remettre le produit du vol, il empoigna et renversa le garde pour pouvoir rester en possession de la houille.

Coût : 3 mois de prison.

CHRONIQUE SPORTIVE

—o—

FOOT-BALL

PRAYON-TROOZ.

Supporters trop fiévreux.

Jeudi dernier, à l'occasion d'un match de football organisé à Prayon-Trooz, pour une œuvre de bienfaisance, un grand nombre de «supporters» du club visiteur a failli mettre le local du club de Prayon à sac.

Parmi ceux-ci se trouvaient plusieurs personnes d'une éducation douteuse qui, au moment où la tenancière du local et ses demoiselles se trouvaient seules, les ont insultées d'une façon scandaleuse, ont renversé tables et chaises et sauté par les fenêtres, tout en vociférant des menaces de mort contre certains joueurs du club de Prayon.

Tout ceci s'est déroulé un peu avant la rencontre des deux clubs et, comme ces faits le donnaient à prévoir, le match s'est terminé, paraît-il, par une scène de pugilat en règle.

Encore une fois : Vive le beau sport, et A bas ! les «supporters» trop fiévreux et ridicules.

Nous recevons la lettre suivante au sujet du Match Fléron I contre Prayon I, disputé jeudi 10 juin 1915.

Beaucoup d'animation, trop d'animation, peut-être ;

C'est à croire que dix mois de guerre ont singulièrement influencés les sportsman de Prayon. Le Prayon F.C. désirant être renforcé, avait sollicité le concours du sympathique Maurice Grisard du Standart. Celui-ci, qui avait un engagement, s'était fait remplacé par Maurice Jacques un joueur ayant certaines qualités. Lequel fut d'abord accepté, puis refusé par suite des appréciations d'un jeune débutant nommé Arthur Ledoux.

C'est devant 7 à 800 personnes que les deux équipes se rangent à 5 h.60, arbitrées par Pirard.

Le premier time est assez animé, on remarque de suite la supériorité de Fléron qui marque 2 goals à Prayon par l'intermédiaire de Nottet qui se distingue par son jeu de tête, tous deux à la suite de corner.

Au début du second time, l'arbitre siffle un penalty causé par Barthélemy, bec de Pepinster (Prayon F.C.) ayant poussé son adversaire des 2 coudes Barthélemy mécontent, menaça l'arbitre d'un poing à la g... Celui-ci fit exécuter la menace sur le champ, le bec n'eut pas la partie belle, heureusement la foule envahit le terrain et sépara les adversaires. C'est alors que l'équipe de Prayon refusa de continuer à disputer le match et quitta le terrain, ce qui fit mauvaise impression sur la foule Le Prayon F.B.C. fut battu de 2 à 0 goals.

R.

N.B. Prayon n'avait pas à craindre le penalty, car deux sifflés au premier time furent shotés hors goal par Petit qui s'est du reste distingué.

Le coin de nos lecteurs

—o—

C'est par erreur, que la lettre ci-dessous n'a pas trouvé place dans notre numéro d'hier dimanche. Nous y avons répondu par avance sous la rubrique A. M.

Ceux de nos lecteurs, que la question des assurances intéresse, voudront bien s'y référer.

Liége, 11 juin 1915.

Monsieur le Directeur,

Quelques lecteurs assidus de votre estimable journal vous seraient très reconnaissants si vous aviez l'amabilité de traiter, dans un prochain article, la question des Assurances-vie.

Les assurés aux sociétés françaises et anglaises doivent-ils ou non, payer leurs primes ?

Si oui, l'Autorité allemande ne peut-elle les frapper d'une amende en vertu de l'arrêté inerdisant les payements aux sociétés précitées ?

Si non, l'assuré ou le bénéficiaire ne risque-t-il pas de voir ses droits contestés ?

La complaisance de l' « Echo de Liége », si apprécié de ses lecteurs, donnera, nous en sommes convaincus, la solution de ce problème intéressant bon nombre d'entr'eux.

Avec nos remerciements anticipés, agréez etc. A. M.

—o—

Monsieur le Directeur,

J'ai séjourné à Gand pendant quelque temps. Chaque semaine, le samedi, un agent de police m'apportait des bons de pains pour la semaine suivante — 1 par pain — et j'allais à la boulangerie qui me convenait. Rien de plus pratique.

Faites un referendum ; les 9/10 préféreront ce système à celui actuel ; les autres seront orfèvres. Il n'y a que notre ci-devant socialiste qui procède de la sorte. Pour quelle raison ?

Recevez mes civilités empressées. B.

—:o:—

Liége, le 11 juin 1915.

Monsieur le Directeur
de *L'Echo de Liége*,

Dans votre numéro de Vendredi dernier, un lecteur signant : un fidèle abonné, s'est plaint à juste raison de la façon dont à Liége, était organisé le service de ravitaillement de pains.

En qualité de président du groupement des boulangers de la ville de Liége, j'ai moi-même au nom de la Corporation, exposé au Collège des Bourgmestre et Echevins, les inconvénients du système actuel.

Depuis le mois de novembre, le service de la panification a été confié à 24 boulangers sur 250 que comporte la Ville.

Après de très nombreuses réclamations, la ville a porté le nombre des boulangers à 55. Les autres boulangers ont dû se croiser les bras, ils sont pourtant des contribuables et je ne sache pas qu'il leur sera fait remise de leurs contributions pour avoir été forcés de chômer, par l'organisation imparfaite du service de la boulangerie de la ville de Liége.

Sans doute, toute liberté nous était laissée, nous pouvions cuire pour notre compte, mais avec quelle farine ? Avec celle que nous avions dû chèrement payer aux accapareurs qui nous les ont vendues jusque 200 francs.

Nous avons fait des pains que nous avons vendu 1 franc, 1 fr.25 et même plus ; les miches et pistolets en proportion. On nous a traité de voleurs, on eut mieux fait de nous appeler les volés, car le plus souvent, nous avons été trompés par les accapareurs.

Le groupement des boulangers vient encore de faire de nouvelles instances auprès de l'Administration communale, pour tâcher de la décider à inaugurer un système que tous à Liége réclament ardemment, qui présente à notre avis, de nombreux avantages dont le plus grand serait de fournir à la population un pain meilleur, mieux cuit et partant plus sain, le trop nuit en tout et nous pensons qu'une firme non outillée, comme la plupart des maisons travaillant actuellement, ne peut produire journellement de grandes quantités de pains, sans nuire à la bonne qualité des produits, car pour travailler pour la ville, il faut pouvoir cuire au moins 5 sacs de farine par jour.

Voici le texte de la lettre adressée au Collège des Bourgmestre et Echevins de la ville de Liége :

Liége, le 28 mai.

Suite à notre demande de vous soumettre un projet pouvant donner satisfaction à tout le monde.

Le groupement des Boulangers, réuni en assemblée le jeudi 27 mai, a adopté à l'unanimité le système suivant :

1. Remettre la farine à tous les boulangers, et donner à la population le choix de son boulanger.

2. Celle-ci recevra son pain contre remise de tickets vendus par les soins de l'administration communale et portera la date du jour que le pain devra être délivré.

3. Les indigents secourus par le bureau de bienfaisance peuvent également avoir le libre choix de leur boulanger, par ce fait, un grand nombre de ces prénommés, étant des pauvres honteux, ne subiraient plus l'humiliation actuelle.

Pour ce qui concerne le renouvellement des farines, contre remise de 134 tickets, le boulanger recevra un sac de farine avec sel et levure nécessaires.

Nous espérons que le Collège nous fera l'honneur d'examiner ce projet et d'accorder audience à Messieurs les Présidents et Délégués qui auront pour mission de discuter, approfondir et défendre ce projet, qui rapporterait au Collège, d'après notre estimation, un bénéfice de 400 à 600 francs par jour.

Ayant réunion jeudi prochain, le Collège nous obligerait beaucoup en voulant bien nous recevoir lundi, 31 mai, à 4 heures belge.

En attendant, recevez, Messieurs les Bourgmestre et Echevins, nos salutations respectueuses.

Le Président, A. Loffet.

REPONSE DU COLLEGE

adressée à Messieurs les Président et Délégués du groupement des Boulangers de Liége :

Liége, le 28 mai 1915.

En réponse à votre lettre du 28 mai courant, nous avons l'honneur de vous informer que le système que vous proposez d'adopter pour la distribution des farines aux boulangers a été déjà examiné par nous et rejeté à cause des nombreux inconvénients qu'il présente.

Nous conserverons notre système de distribution en y apportant les améliorations que l'expérience nous indiquera.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège :

Le secrétaire ff. Condé. — Le Collège ? (a.) G. Kleyer.

Ce système aurait encore sauvegardé l'intérêt d'une catégorie de petits commerçants.

Le groupement des boulangers est décidé à appuyer le mouvement qui se dessine dans le public en faveur du travail pour tous et à tous, et dont votre Journal s'est déjà fait l'écho.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes excuses d'avoir été peut-être un peu long, l'assurance de ma considération distinguée.

Oscar LOFFET.

Président du groupement des boulangers de la ville de Liége, rue Ste-Marguerite, 151.

Un mot d'explication.

Nous avons déjà parlé de la question, si intéressante du ravitaillement, mais le Journal jusqu'ici n'a pas pris parti formellement en faveur d'un des systèmes admis ou proposés, pour l'unique motif, que, sans compétence spéciale à ce sujet, nous préférons attendre avant de nous prononcer que les partisans des divers systèmes nous aient expliqué leurs raisons.

Si le public s'intéresse réellement à la questions, nous recevrons de nombreuses communications — pour ou contre. Si le public ne dit rien, c'est qu'il est sans doute satisfait du système actuel.

TITRES — VALEURS
Achat d'actions et obligations
Rue Pont d'Avroy, 44. Change 88

SAINE ÉCONOMIE : Préparer son café avec moitié de chicorée, acheter « *la meilleure du monde* » et exiger le paquet d'un DEMI KILO de la grande marque Pacha
173)

Pendant la durée de la Guerre
Il est offert à toute personne honorable et solvable la facilité de payement pour l'obtention de vêtements, chaussures & autres objets de ménage, sans augmentation de prix pour les articles en magasin, à la maison WOLFF Frères
8, Place Verte, à Liége (206

LA VIE RURALE

—0—

LES ARBRES FRUITIERS EN HESBAYE

La culture fruitière prend chaque année des proportions plus considérables. D'après des statistiques assez récentes, elle s'étend en Belgique sur une superficie de 12,000 hectares. La province de Liége arrive la première avec une superficie de 17,630 hectares.

Le mai dernier, tous les arbres fruitiers étaient en fleurs, ce qui laissait prévoir une riche moisson. Il n'en sera malheureusement pas ainsi. Au dire d'horticulteurs expérimentés, la grande sécheresse et les nombreuses nuits froides du mois dernier ont compromis sérieusement la future récolte.

Le poirier, dont la floraison est plus hâtive que celle du pommier, aurait eu le plus à souffrir du mauvais temps. Par suite du manque d'humidité, les parties essentielles de la fleur ont desséché et la fécondation ne s'est pas opérée.

En effet, la fleur desséchée a perdu toute sa saveur et ses parfums, elle est délaissée par les insectes, les abeilles surtout, qui doivent lui apporter le pollen fécondant pour obtenir une abondante moisson.

Il faut remarquer également que beaucoup de fruits en formation, les poires surtout se détachant en grande quantité des arbres.

Ne nous alarmons cependant pas. Si la récolte du poirier n'est pas abondante cette année, celles du pommier, du prunier, au contraire, promettent d'être très satisfaisantes.

Bien qu'il soit fait en Belgique une grande consommation de fruits, il en est exporté, en temps normal, pour plusieurs millions de francs chaque année en Angleterre et en Allemagne.

Rappelons aussi les riches et curieuses plantations de cerises des pays de Mouland, St-Trond, Tongres et Looz, si bien connues à l'étranger et dont les marchés prennent chaque année une extension plus considérable.

JOHANNE.

LA CROIX-ROUGE

—0—

Monsieur le Directeur
du journal l' « Echo de Liége »,

Veuillez remercier en mon nom les personnes charitables qui ont si promptement répondu à mon appel en me donnant une paire de chaussures et une voiture d'enfant.

12-6 1915. (s) N. BREVERY.

Etat-Civil

—0—

ETAT-CIVIL DE LIEGE

du 12 juin 1915

Naissances : 3 garçons, 1 fille.

Décès : 1 homme, 1 femme.

Homme. — Bottin Maurice-César, employé, 29 ans, rue Basse-Wez, 97, célibat. ;

Femme. — Bovy Pélagie, s. p., 71 ans, rue Ste-Julienne, 8, épouse Bernard.

—0—

ETAT-CIVIL DE HUY

du 5 au 12 juin 1915

Naissances : 2 garons, 2 filles.

Décès. — Bertrand, enfant du sexe féminin, présenté sans vie, rue Bauduin-Pierre ;

Catherine-Henriette Denis, âgée de 81 ans, veuve en 1res noces de Jean-Thomas-Noël Dethier et en 2es noces de Charles-Joseph-Barthélemy Leruth, rue St-Mort ;

Clotilde Biévelez, âgée de 71 ans, veuve de Benoît-Nicolas Michel, Chaussée de Liége ;

Jadot, enfant du sexe masculin, présenté sans vie, rue du Cerf ;

Mélanie-Eva-Nestorine Fabrion, âgée d'un mois, rue St-Mort ;

Godfroid, enfant du sexe féminin, présenté sans vie, rue de la Buissière.

Mariage : 0.

Promesses de Mariage : Victor-Paul-Joseph Ferrière, négociant, domicilié à Amay et Rose-Elisa-Marie Bodet, sans profession, domiciliée à Huy ;

René-Emile-Marie-Alfred Rome, entrepreneur-architecte, et Alice-Emilie Fontaine, sans profession, domiciliés à Huy ;

Léon-Joseph-Ghislain Beckers, abatteur et Aline-Marie Borlencourt, fille de quartier, domiciliés à Huy.

—0—

ETAT-CIVIL DE VERVIERS

Naissances du 4 juin :

Honnemont Georges Joseph Jean Marie Julien, rue du Brou, 4 ;

Dejosé Ines Henri, rue Hauzeur de Simony ;

Germeau Paulette Ivonne Virginie Julien, rue du Viaduc, 31 ;

Du 5 :

Hamel Joseph Charles Albert, rue Hauzeur de Simony ;

Du 6 :

Willems Marcel Jean Louis, rue des Hospices, 54 ;

Servais Albert Jérôme, place Sommeleville, 26 ;

Vosse Alberte Marie Bertrand Ghislaine, chaussée de Heusy, 122 ;

Elias Marie Martine Sophie Hélène, rue du Prince, 76 ;

Du 10 :

Godefroid Joseph Félicien Emile, rue Hauzeur de Simony ;

Meessen Jean Louis Séraphin, rue Hauzeur de Simony.

Décès du 2 juin :

Gélard Béatrix, épouse de Crahay Guillaume Joseph, 58 ans, ménagère, rue Coronmeuse, 32 ;

Du 3 :

Poncin Marie Françoise, épouse de Halain Hubert Joseph Léon, 60 ans, journalière, rue Hauzeur de Simony ;

Fanielle Jean Victor Marie Joseph, 14 mois, rue Raymond, 183 ;

Du 4 :

Garçon présenté sans vie ;

Forey Léonard Guillaume, époux de Tilkin Marie Victoire Charlotte, 50 ans, peintre, rue Xhavée, 14 ;

Dizelle Jules Léopold, époux de Garsou Marguerite, 56 ans, zingueur, rue Crapaurue, 123 ;

Du 7 :

Mhailiard Lambert Louis Joseph, époux de Kerschens Marie Joseph, 68 ans, terrassier, rue Ortmans Hauzeur, 23 ;

Wicken Céline Marie Rose Hubertine, épouse de Barguet Jules Hubert Marie Adeline, 32 ans, sans profession, rue d'Ensival, 44 ;

Du 8 :

Duyckaerts Jean Winand, époux de Leclerc Marie Anne, 48 ans, laveur, rue de Bruxelles ;

Heidner Reine Denise Marie Elisabeth, 3 semaines, rue Pidaut, 29 ;

Du 9 :

Hauzeur Elisabeth Sophie, épouse de Dalhougne Henri Léonard Joseph, 56 ans, préparateuse, rue des Souris, 10 ;

Gouverneur Angéline Antoinette, épouse de Oiseau dit Courrier Pierre Martin Joseph, 69 ans, ménagère, rue de Hodimont, 199 ;

Lahaye Barbe Julienne Armance, 2 ans, rue Hodimont, 144 ;

Du 10 :

Drèze Pierre François, veuf de Grosjean Marie Joseph, 61 ans, négociant, décédé à Ensival, inhumé à Verviers ;

Beaujean Marie Louise Mechtilde, épouse de Yrnard Jean Joseph, rue Hautes Mezelles, 82.

Promesses de mariage :

Pierre Herzet, boulanger à Verviers et Mathilde Defourny, de Charneux ;

George Delgoffe, régleur, rue de Hodimont, 185 et Catherine Meesen, divorcée de Martin Vadin, préparateuse, rue de Hodimont.

Mariages du 5 juin :

Laurent Marcel Hilaire, 25 ans, plombier, rue de la Colline et Bilovs Blanche, domestique, 27 ans, rue de la Colline, 39 ;

Briquet Martin Louis, coupeur, 27 ans, rue Marie-Henriette, 79 et Dawant Louise Jeanne Eugénie, couturière, 26 ans, rue de la Cité, 28.

Divorce :

Servir Léonard Auguste, chauffeur, 42 ans, domicilié à Andrimont et Weymand Marie, journalière, 34 ans, domiciliée à Andrimont.

—0—

ETAT-CIVIL DE WAREMME

du 5 au 13 juin 1915

Naissance : 0 g., 0 f.

Mariage : Zigs Arthur, 34 ans, cimentier, célibataire, et Aerts Eva, 35 ans, boutiquière, veuve de Delattre Joseph, domiciliés à Waremme.

Décès : 0 à., 0 f.

—0—

ETAT-CIVIL DE SERAING

du 6 au 12 juin 1915

Naissances : 3 garçons, 1 fille.

Décès : 2 hommes, 1 femme, 2 enfants.

Hommes. — Joseph Brandenbourger, s. p., 68 ans, rue Plainevaux, 107, veuf de Marguerite Saick ;

H. Delvenne, s. p., 71 ans, rue du Chêne, 79, veuf O. Hern.

Femme. — N. Riquet, s. p., 28 ans, rue Sur la Fontaine, à Liége, épouse R. Micha.

Promesse de mariage : François Fritz, ouvrier communal, rue Glacière, 20 et Marie Mils, s. p., rue des Pierres, 53 ;

F. Schoofs, lamineur, rue Beaujean, 38 et Marie Vanorbeck, s. p., rue Ferrer, 102 ;

Oscar Verhagen, électricien, domicilié à Flémalle-Grande et E. Flament, lingère, rue Morchamps, 188 ;

Em. Fgois Foulon, manœuvre, domicilié à Flémalle-Haute et Elisabeth Berthels, journalière, domiciliée à Flémalle-Haute.

Mariages. — H. Blyckaerts, verrier, rue Glacière, avec J. Goossens, s. p., rue P. Janson ;

L. Noël, warnier, rue Jules Deprez, avec C. Gillet, ouvrier de verrerie, rue du Val.

Chronique des Marchés

(MERCURIALE)

BASTOGNE, marché du 8 juin 1915 :
Beurre, 1re qualité, fr. 1.48 à 1.57 ;
Beurre, 2e qualité, fr. 1.39.
Œufs, les 28, fr. 3.10 à 3.80.
A Huy et Waremme, les fois aux poulains ont été très animées.
A Huy, plus de 120 chevaux de remonte ont été achetés au dernier marché à de très bons prix. Les cultivateurs paraissaient satisfaits des prix obtenus.

PUBLICITE

Quel spectacle réconfortant offre notre pays lorsqu'il essaye malgré tout de rendre la vie à son industrie et à son commerce.

Les hommes d'affaires, les industriels et les négociants qui tiennent bon sont des patriotes qui comprennent leur devoir. Pour eux, un organe comme le nôtre était une nécessité et nous osons dire que notre 4e page elle-même rendra bien des services

La guerre a modifié tant de choses !

On ne sait plus où vendre ce que l'on produit ; d'autres ne savent plus où acheter les matières premières dont ils ont besoin.

Atteignant une partie notable de la Wallonnie, nos annonces rapprocheront vendeurs et acheteurs ; faciliteront les transactions. Peut-on imaginer publicité à la fois aussi simple et aussi complète.

L'efficacité de nos annonces est de premier ordre ; notre confiance est telle que nous sacrifierons volontiers un essai à nos futurs clients.

COMMUNE DE TROGNEE

ADJUDICATION

Le jeudi 24 juin 1915, à 14 1/2 h., à la maison communale de Trognée, adjudication des travaux d'amélioration du cimetière.

Montant du détail estimatif fr. 9,000
Cautionnement fr. 900

Soumissions rédigées sur timbre à adresser à M. le Bourgmestre de Trognée, par lettres recommandées, remises à la poste au plus tard le 21 juin.

Plans, devis et cahier des charges, déposés au secrétariat communal, où l'on peut en prendre copie.

Renseignements au bureau du Commissaire-voyer du ressort à Landen, le lundi, de 9 11 heures. 207

EXTRAIT PRESCRIT PAR LA LOI

Il résulte d'un exploit signifié le 12 juin 1915 par l'huissier Gent de Liége que Marie Ramaekers, épouse Pierre Coppens, journalière, résidant à Marchienne-Docheries, rue de Jumet, 1, domiciliée de droit à Liége, rue Ransonnet, 17, pour laquelle occupe l'avoué soussigné, a fait donner assignation au dit Pierre Coppens, ébéniste, domicilié à Liége, rue Ransonnet, 17, actuellement sans résidence connue, à comparaître en personne le 21 juin courant, à neuf heures du matin, à l'audience publique de la cinquième chambre du tribunal civil de Liége, rue Fonds Saint Servais, 12, à Liége, pour entendre le tribunal admettre la demande en divorce formée par la requérante et entendre celle-ci être autorisée à faire la preuve par témoins des faits repris en la requête en divorce.

Conforme :

Alfred JACOB,
avoué licencié, rue Duvivier, 20, Liége. 206

La messe anniversaire pour le repos de l'âme de
Madame Oscar MALAISE
née Barbe BAIWIR
sera célébrée le **mardi 15 juin, à 9 heures** (belge), en l'église St-Denis. 246

A nos Clients

Nous pouvons accepter jusque midi des annonces à insérer le soir même.

PETITES ANNONCES

Les petites annonces sont reçues :

A LIEGE

Bureau du journal, 15, rue du Mouton-Blanc (Au second) ;
A la maison Bellens, rue de la Régence ;
Librairie Sterken, 17, rue Grétry.
Beaufort, 19, rue St-Hubert.
Liesenborghs, 53, rue de Bruxelles.
Lismonde, 75, rue Ste-Marguerite.
M. Bourseaux, 312, rue St Gilles.

A HUY

A la librairie Faust, 50, rue Neuve ;

A VERVIERS

A la librairie Boumal, 50-54, place Verte.

A HANNUT

Flamand-Gaillard, coin du Marché au Porcs.

A HERSTAL

Breuls-Leloup, 32, Place Coronmeuse.

A PRAYON-TROOZ

Fél. Dejardin, imprimeur, coin du Grand-Pont.

SERAING

Maison et succursales Génard :

JEMEPPE-SUR-MEUSE

Maison et succursales Génard :

—0—

La petite ligne 0,40
Pour offres et demandes d'emploi 0,20

Ventes et Achats divers

TREILLIS DE SURETE pour machine A vendre d'occasion TREILLIS-CAGE de sûreté pour machine. S'adr. 45, rue Jonruelle, Liége. D

On cherche BUREAU MINISTRE en chêne d'occasion. **Adresser offres B. R. D. bureau de l'Echo de Liége.** 33

A vendre d'occasion PLUSIEURS BONS VELOS. **S'adr. de 8 à 5 h. rue des Vennes, 323.** 35

MAGNETOS Eisemann neuves pr auto et roul. à billes F.S. neufs à vendre. Condit. except. pour enlèv. rapide et paiement compt. **Ee. B. H. bur. « Echo de Liége ».** 229

VELOS homme et dame neufs et d'occ. bas prix. **A. Chabot, 170 B. d'Avroy, Liége** 261

On désire acheter bon VIOLON de concert en parfait état préférence ancien. **Ee. Alfred Liesenborgh, 53, rue Bruxelles.** 235

Capitaux

Commerces à remettre

On dem. 10 à 12,000 FR. 1re HYPOTHEQUE S/VERGER, val. cad. 15,000. R. avec taux bur. « Echo de Liége E. H. 141

On cherche FOND DE MAGASIN MODES. Ee. D. B. 69 « Echo de Liége ». 263

Pour cause départ, à remettre de suite BONNE EPICERIE belle situation. Ecr. P. S. bur. « Echo de Liége ». 264

Immeubles Ventes et locations

MAISON DE COMMERCE à louer place du Wérixhet à Fléron. S'adresser à M. le Docteur Burlet, à Fléron. 259

On cherche à louer p. mars 1916 FERME 10 à 25 Ha. Ecr. L. J. H. « Echo de Liége ». 218

On cherc. env. Longdoz REZ-DE-CHAUSSEE à louer, préf. avec jardin. Réponse immédiate G. L. « Echo de Liége ». 243

Vaux-s/Chèvremont. A louer belle MAISON DE COMMERCE avec porche, située dans le quartier populeux.
Réduction de location pendant la guerre.
S'adresser Vve Nizet, rue Gravier, à Vaux-s/Chèvremont. 256

On dem. 10 à 12,000 FR. 1re HYPOTHEQUE S/VERGER, val. cad. 15,000. R. avec taux bur. « Echo de Liége E. H. 141

A louer b. MAISON, tout le conf. désirable 42 R. Val Benoît, Angleur. 147

A louer petite MAISON DE RENTIER, 30 fr. p. m., 23, rue Volière. S'adresser 27, rue Léopold. 245

On désire louer pendant 2 ou 3 mois VILLA MEUBLEE env. Durbuy, Barvaux Laroche, Houffalize, etc. **Faire offres G. A., bur. « Echo de Liége ».** 268

Appartements Quartiers, etc.

On désire louer présentement APPARTEMENT garni avec utilités ou petite MAISON. Ec. bur. Echo de Liége L. R. 157

BEAU QUARTIER GARNI à louer, jolie situation. Adresse M. B. T. maison Bellens. 207

BEAU QUARTIER garni à louer, s. loc. R. Gauget, 7. 244

CHAMBRES GARNIES sans v.-à-v. à louer avant. 39, R. des Bonnes Villes. 248

Demandes d'emplois

Jeune fille cherche place pour FILLE DE QUARTIER Liége ou Bruxelles, rue Ste-Marguerite, 397, Liége. 104

Livreur sér. DEM. Pl. GARE, MAG., ENCAISSEUR ou autre. Disp. gar. Ee. R., maison Bellens. 187

Ex-Directeur particulier d'assurances s'occupe de la rentrée des intérêts hypothécaires et de la perception des loyers. Ee. A. Z. 10, bur. Echo de Liége. 43

Correspondant français, anglais, allemand, hollandais, portugais, conn. comptabilité CHERC. EMPLOI. R. B. 24, maison Bellens, Liége. 188

Femme dem. JOURNEE ou QUARTIER rue de la Légia, 59, Liége. 191

Divers

LES BOULONNERIES PREUD'HOMME A HUY travaillent actuellement et peuvent fournir tous les articles de Boulonneries. Stocks considérables en magasin. 158

FLEUR DE RIZ EXTRA ET FECULE, forte part. à vendre. Ee. R. K. 22 « Echo de Liége ». 225

SAVONS DE TOILETTE pour le gros. Fourez, 11, rue St-Hubert. 208

Le CABINET DENTAIRE de M. et Mme J. JANCLAES est transféré du Quai des Pêcheurs, 10, rue Ste-Marie, 12, Liége. 91

NOIR LEGROS
remplace le NOIR GAULOIS.
chez tous les marchands de cuir. 208

RÉOUVERTURE DU
CAFÉ PROVINCIAL
ET DU
FILET DE HARENG
Place St-Lambert 209

Policlinique Privée
Dr HENRI SCHWERS
38, RUE DE SÉLYS LIÉGE-GUIL.
Diagnostic et traitement
Médico-chirurgical
Rayons X, Endoscopie, Electrisation.
Massage, Appareils plâtrés
Pansements, opérations,
Analyses médicales.
CONSULTATIONS EN SEMAINE :
GRATUITES DE 7 A 9 H. M.
PAYANTES DE 11 A 13 H. M. 79

J. L. Brixhe et Deblon
180, Boulevard de la Sauvenière
— LIÉGE —
TRANSPORTS vers les pays neutres et Service combiné par chemin de fer et par route entre LIÉGE et toutes les villes ouvertes au trafic.
Prix à forfait les plus réduits, COMPRENANT TOUS LES FRAIS de domicile à domicile et *couvrant l'assurance* contre les risques de vols, pertes et avaries (risques de guerre inclus).
Encaissement des quittances et remboursements. 148

Crème pour Chaussures
"Ecla" LA MEILLEURE ! A LA CIRE SANS ESSENCE
Vente en gros seulement :
M. COUTURIER
16, Quai de Maestricht à Liége.

Punaises, Mouches et autres insectes
Destruction certaine par la Seruline
fr. 0.40 la boîte ft. soufflet. 143

ETABLISSEMENTS L. R. DERWA
SCLESSIN-LEZ-LIEGE
Malgré les difficultés des temps présents et grâce à ses prix réduits, les ETABLISSEMENTS L. R. DERWA, de Sclessin-lez-Liége, s'occupant de constructions métalliques, de chaudronnerie, de matériel de chemins de fer et de grosse mécanique, n'ont cessé d'être en activité depuis le début des hostilités. Messieurs les Industriels Architectes et Entrepreneurs sont donc priés de s'y adresser s'ils veulent être servis très rapidement et à des conditions très avantageuses. 240

Messagerie Em. & Ad. Berlo
Wanze-Huy
HUY-LIÉGE Vice-Versa
Correspondance avec Verviers et Bruxelles
Bureaux : Huy, chaussée de Liége, 49 ; Liége, Rue des Clarisses, 30.
Départ : de Huy, le mardi et vendredi ; de Liége, le mercredi et le samedi. 68

E. Renier, impr. Liége, imp. de l'Enfer.

Wm H. MULLER & Co
TRANSPORTS FLUVIAUX ET MARITIMES
Boulevard Piercot, 74 - LIEGE
— Service de Bateaux à vapeur et à moteurs pour marchandises —
entre Liége et Rotterdam (vice-versa)
en correspondance avec toutes les villes de la Hollande et les ports étrangers des Pays Neutres
Seul service sans transbordement
Renseignements : à ROTTERDAM : à M. Wm. H. Müller et Co, ligne de Liége ; à AMSTERDAM : à M. H. J. Meyer, 6, Nieuwe Prinsengracht.
EXPEDITIONS COMMISSION AFFRETEMENTS
PIERRES CALCAIRES POUR SUCRERIES. — CHAUX 230

Feuilleton de *L'Echo de Liége* No 14

MAGALI

Par M. DELLY

—o:—

— Qu'y a-t-il eu ? De quoi a-t-elle eu peur ? demanda lady Isabel en sautant à terre et en s'avançant vers son amie.

— Vous vous informerez plus tard, Isabel, interrompit lord Gérald. Le plus pressé est de ramener miss Magali à Hawker-Park, où on lui donnera un cordial.

Tout en parlant, il était descendu aussi tandis que le domestique contenait le chevaux.

— Je suis vraiment confuse d'être si sotte, aujourd'hui, dit la voix un peu voilée de Magali. Mais je me sens bien mieux maintenant et, vraiment, je pourrais peut-être marcher...

— Vous plaisantez, miss Magali ? dit lord Gérald en s'approchant. Il est vraiment fort heureux que nous ayons eu l'idée de passer par cette route, sans quoi vous auriez eu peut-être longtemps à attendre avant de voir venir un véhicule quelconque... Vous sentez-vous vraiment assez remise pour repartir maintenant ?

— Certes, mylord, les forces me sont déjà revenues, il est bien inutile que nous nous attardions plus longtemps.

Il l'aida à monter en voiture et, lorsque Isabel fut installée près d'elle, il gagna son siège en invitant Freddy à prendre place à ses côtés. Un instant plus tard, l'élégant équipage reprenait sa route, à une allure très modérée cette fois.

— A quel propos votre sœur a-t-elle eu peur, Freddy ? demanda le duc au bout d'un moment.

— Oh ! c'est toute une histoire, mylord!... Ce matin, bien qu'elle fût très fatiguée après une journée de travail et une nuit de veille...

— Eh ! que fait-elle donc ? dit lord Gérald avec surprise.

— Lady Ophelia lui a donné, presque au dernier moment, les programmes de la comédie de demain à illustrer en exigeant un dessin très fin, très compliqué, extrêmement fatigant. Il lui a fallu travailler cette nuit, je l'ai aidée, mais je ne suis pas si habile qu'elle dans ce genre de travail tout particulier, très délicat. N'étant pas d'une bien vigoureuse santé, cette tâche absorbante l'avait déjà fatiguée lorsque...

— Comment Mlle Nouey ne l'a-t-elle pas empêchée ? interrompit le duc.

— Mlle Amélie est depuis trois jours à Edinbourg et ne revient que ce soir, mylord. Magali n'a pas osé refuser...

— Pourquoi donc ? Elle ne doit rien à lady Ophelia, que je sache, et du moment où celle-ci lui demandait une besogne presque impossible, elle aurait parfaitement pu la refuser.

Freddy ne répondit pas et baissa les yeux pour éviter le regard pénétrant qui se posait sur lui.

— Dites-moi pourquoi, Freddy ? répéta le duc d'un ton impérieux, en mettant sa main sur l'épaule du jeune homme.

Freddy rougit un peu, visiblement très embarrassé.

— Mais, mylord, Magali ne sera pas contente que je vous dise cela...

— J'ai le droit de savoir comment sont traités ceux qui habitent sous mon toit... Qu'a dû ma cousine à miss Magali, Freddy ?

— Elle lui a fait entendre qu'elle devait être trop heureuse de pouvoir rendre quelques services, puisqu'elle avait été élevée, qu'elle est encore logée, nourrie et vêtue par charité... Et pourtant elle ne l'oublie pas, ma pauvre Magali, pas plus que moi ! dit-il avec émotion. Nous sommes prêts à nous dévouer de tout notre pouvoir pour ceux qui se sont montrés si généreux à notre égard... Mais il est un peu dur de se l'entendre rappeler de cette façon.

Les sourcils de lord Gérald étaient violemment froncés. Pendant quelques minutes il demeura silencieux...

— Je petite peur, Freddy ? reprit-il enfin.

— Ah ! c'est vrai, mylord, je n'y étais plus... Donc ce matin, Magali voulut se rendre au delà de Cunningham, chez une vieille femme qu'elle visite et panse tous les deux jours. Hier, à cause de son travail, elle avait dû y manquer, mais elle tenait absolument à s'y rendre aujourd'hui, la pauvre femme devant l'attendre avec impatience.

Je l'y accompagne, elle donne ses soins à sa protégée, et nous revenons en prenant un raccourci ombragé, un fort joli chemin entre des carrières abandonnées.

Tout d'un coup nous entendons des cris... des cris de colère, des hurlements de douleur. Cela venait d'une espèce de cabane adossée à un quartier de roche.

— On croirait qu'on bat quelqu'un.. des enfants peut-être, dit Magali. Ce sont des voix jeunes... Freddy, il faut aller voir !

— Mais tu ne sais pas qui habite là, Magali ! m'écriai-je. Laisse-moi y aller d'abord.

Sans m'écouter, elle s'élança vers la cabane et je la rejoignis. J'ouvris la porte... et nous vîmes une grande et forte femme, un vrai colosse, qui battait à tour de bras un jeune homme de mon âge et une pauvre petite fille rachitique, tout échevelée.

En nous apercevant, la mégère demeura un moment saisie, puis elle s'avança, très obséquieuse, en demandant ce que nous désirions. Ses deux victimes s'étaient promptement glissées hors du logis... Alors Magali se mit à faire des reproches à cette femme, de ces reproches si fermes et si doux cependant qu'ils attendriraient un tigre. Mais non, il n'en fut heureusement rien... A un tournant du chemin, nous fâcher la vilaine femme. Elle se mit En tout cas, ils ne semblaient pas trop à nous raconter, d'une voix quelque peu avinée, qu'elle et ses deux enfants mouraient de faim, que son fils, n'ayant pas de santé, ne pouvait trouver à se placer depuis le jour où il avait été chassé d'Hawker-Park.

— Il a été employé chez moi ? interrompit le duc.

— Oui, il était autrefois groom de Votre Grâce, je me rappelle fort bien, et il fut chassé après...

— Oui, je sais, dit lord Gérald d'un ton bref.

Sa main eut un mouvement si nerveux que l'attelage surpris, se cabra.

— Maintenez vos chevaux, Gérald ! s'écria Isabel. Magali est très impressionnable, aujourd'hui.

Il ralentit l'allure de l'équipage, tout en disant :

— Continuez, Freddy.

— Donc, cette femme disait qu'ils étaient dans la misère, qu'ils n'avaient plus un morceau de pain... Et elle se mit à défiler un chapelet d'injures contre les riches, à crier des blasphèmes si affreux que Magali en était toute pâle... Et tout à coup, prise d'une sorte de crise d'alcoolisme, elle leva une chaise sur ma sœur. Je n'eus que le temps de la détourner, et nous sortîmes bien vite, craignant d'être poursuivis.

trouvâmes Jem et sa sœur, qui nous accablèrent de remerciements et nous supplièrent de les enlever à l'enfer que leur faisait leur mère... Oh ! mylord, quelle vie que celle de ces malheureux ! C'était navrant de les entendre !... Magali a promis de parler pour eux à la duchesse, à lady Isabel, elle doit retourner les voir à un endroit convenu, pour ne pas exciter la fureur de la mère... Mais toutes ces émotions jointes à sa précédente fatigue, ont occasionné cette sorte de faiblesse qui m'a beaucoup effrayé, tout seuls que nous étions sur cette route peu fréquentée.

La voiture roulait maintenant à travers le parc ; le duc, silencieux, semblait absorbé par l'examen des taillis épais qui bordaient les allées... Le château apparut bientôt, et, quelques minutes plus tard, le phaéton s'arrêtait devant le grand perron.

Le duc et Freddy sautèrent à terre. Mais quelqu'un les avait devancés pour aider les deux jeunes filles... Le secrétaire, qui flânait par là, était accouru, et ce fut sa main qui s'offrit à Magali.

Celle-ci eut un imperceptible mouvement de recul, puis y posant à peine la sienne, elle se laissa légèrement glisser à terre... M. Roswell rendit le même service à lady Isabel, qui le remercia d'un petit ton assez sec, très peu habituel à l'aimable jeune fille.

A continuer.